

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/44/PV.4 27 septembre 1989

FRANCAIS

Quarante-quatrième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 4e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le lundi 25 septembre 1989, à 10 heures

Président :

M. GARBA

(Nigéria)

Puis:

M. SAHLOUL (Vice-Président)

(Soudan)

Allocution de M. José Sarney, Président de la République fédérative du Brésil

Débat général [9])

Déclaration de

M. Mock (Autriche)

Allocution de M. George Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Skubiszewski (Pologne)

M. Larco Cox (Pérou)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

89-64109/A 0379v (F)

La séance est ouverte à 10 heures.

ALLOCUTION DE M. JOSB SARNEY, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERATIVE DU BRESIL

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République fédérative du Brésil.

M. José Sarney, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Président de la République fédérative du Brésil, S. E. M. José Sarney, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le <u>Président SARNEY</u> (parle en portugais; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter à l'occasion de votre élection. Votre expérience nous assure que vous dirigerez nos travaux de façon ferme et constructive.

Je félicite également votre illustre prédécesseur.

Qu'il me soit également permis d'exprimer à nouveau ma reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Pérez de Cuéllar.

Dès le début de cette intervention, je tiens à rendre hommage et à exprimer mon respect au peuple colombien et à son Président Virgilio Barco, qui a donné au monde un exemple de courage civique et d'héroïsme patient, car il gouverne dans une région troublée, où l'anarchie et le fanatisme contribuent à détruire le pays dans le cauchemar hallucinant des stupéfiants.

En 1985, peu après mon entrée en fonctions, je suis venu à cette tribune. Le Brésil sortait alors d'une longue nuit. Il se remettait de la tragédie et faisait face à de grandes incertitudes. Sur la scène internationale la discorde prévalait. Quatre ans après, la scène politique a changé : les conflits ont diminué et le dialogue a repris. Il y a de l'espoir. La guerre entre l'Iran et l'Iraq a cessé. Les troupes étrangères se sont retirées de l'Afghanistan. Des événements positifs ont lieu en Amérique centrale et en Afrique australe. La Namibie est bien engagée sur la voie de l'indépendance. Il y a des perspectives véritables de réconciliation interne et d'entente en Angola. Des contacts directs ont repris entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Les intérêts de la paix, de la sécurité et du développement ont été renforcés dans l'Atlantique Sud. Les deux

superpuissances sont parvenues à un accord sur une réduction véritable des arsenaux nucléaires.

Mais nous sommes encore loin d'un monde exempt de l'angoisse, de la tension et de la peur. Beaucoup de problèmes réclament encore une solution.

Au Moyen-Orient, le fanatisme violent continue de faire des victimes innocentes et de déchirer des Etats tels que le Liban, qui jadis était un exemple d'équilibre entre différents groupes religieux. En Afrique du Sud, le régime d'apartheid persiste encore, ce qui est un affront à la conscience des peuples civilisés. Dans certaines régions, à un degré plus ou moins élevé, les droits de l'homme sont méconnus. Au Timor oriental, les plaintes ne sont toujours pas entendues.

Mais l'esprit de la paix a fait beaucoup de progrès en tant que valeur suprême de la coexistence entre les nations. D'autres grandes valeurs de l'homme moderne – la démocratie et les droits de l'homme – ont pris de la vigueur. Si nous nous tournons vers les quatre dernières années, il y a une chose dont nous pouvons être certains : la démocratisation va de l'avant dans le monde contemporain. L'établissement ou le rétablissement des institutions libres est une aspiration universelle.

L'élan se poursuit vers le rétablissement ou la création des libertés démocratiques.

De par ma propre expérience douloureuse, j'atteste de la lutte pour la transition vers la démocratie. Son importance est vitale et c'est une âpre lutte qu'atténue la fascination de jouer un rôle dans des changements importants.

Mon mandat touche à sa fin. Et je puis dire à ce stade que j'ai réalisé en cinq ans 50 ans de progrès vers la démocratie. Nous connaissons une période de liberté sans précédent. Nous avons rétabli nos institutions et établi un Etat fondé sur la primauté du droit. Nous avons bâti une société véritablement démocratique, avec un degré élevé d'organisation et de participation, dans un régime ouvert qui permet à la population d'exprimer sa volonté.

Nous sommes la troisième démocratie en importance dans le monde, avec 82 millions d'électeurs. Nous avons tenu des élections en 1985 et en 1986. En 1987, nous avons convoqué une Assemblée nationale constituante. Nous avons rédigé une nouvelle constitution. Nous avons tenu des élections en 1988, et le

Le Président Sarney

15 novembre de catte année nous élirons mon successeur. Tout cela se passe dans une atmosphère pacifique et ordonnée, toujours dans l'harmonie des aspirations exubérantes ent la libérées. Nous avons dû faire face à 10 000 grèves; elles ont été réglées dans un esprit de conciliation. Nous avons dû travailler dans le contexte d'une crise économique.

Le Président Sarney

Ce n'est pas seulement sur le Brésil que sont passés les vents de la liberté. En Amérique du Sud, ce vaste nouveau monde, il n'y aura plus, d'ici à la fin de l'année, un seul pays qui n'ait un gouvernement démocratique. L'autoritarisme a été définitivement discrédité.

Comme je l'ai dit en 1985 du haut de cette même tribune, le développement ne peut se réaliser que sur la base de la démocratie. La démocratie et l'intégration, voilà les objectifs de notre notion de l'ère moderne. Je me suis toujours placé sur cette voie. C'est la plus grande passion de ma vie. La démocratie et l'intégration sont des mots de passe en Amérique latine.

La plus grande vague de démocratisation que le monde ait jamais connue depuis la fin de la guerre est passée par l'Amérique latine. Une question brûlante hante cependant la conscience de nos peuples : les valeurs démocratiques que nous avons construites pourront-elles nous permettre de résoudre les problèmes de notre vie quotidienne : souffrance, misère, pauvreté, inégalité, exploitation et violence? Les démocraties des pays riches vont-elles se joindre à nous dans un effort de solidarité avec notre cause, ou vont-elles s'intéresser seulement à leur propre bien-être et nous reléguer de ce fait à une existence marginale?

Je suis convaincu que la démocratie est la voie à suivre. Elle a été la bannière que nos peuples ont suivie pour se débarrasser des régimes autoritaires, des despotes, des tyrans et des dictateurs. Mais il ne s'agit pas maintenant de les remplacer par la faim, la maladie, l'arriération, la dette étrangère, la récession et le chômage.

L'Amérique latine donne des signes de croissance négative. Ce n'est pas que notre croissance ait été moindre que celle d'autres continents - c'est tout simplement que nous avons fait marche arrière.

Qu'il suffise de dire qu'en 1988, le produit intérieur brut de la région était le même qu'en 1978, et le tranfert net de ressources vers l'étranger s'est élevé à 29 milliards de dollars. Le Brésil a transféré à lui seul, au cours des cinq dernières années, environ 56 milliards de dollars à l'étranger. Il s'agit bien là d'un plan Marshall à l'envers.

Les années 80 ont vu une expansion soutenue des économies industrialisées. On s'attendait à ce que cette expansion stimule la croissance économique des pays en développement, mais l'augmentation des taux d'intérêt internationaux pour

des raisons indépendantes de notre volonté, la nette réduction des prix des matières premières, le protectionnisme commercial, la versatilité des taux de change, l'internationalisation des marchés financiers et les sorties nettes de capitaux ont été la cause de nos espoirs décus.

Les Nations Unies prévoyaient, dans leur stratégie du développement pour les années 80, une réduction de l'écart entre les riches et les pauvres. Mais que s'est-il passé? Le nombre des pays les moins avancés est passé de 30 à 42.

Je repose cette question : si la démocratie que nous avons établie dans tout notre continent ne répond pas aux aspirations légitimes de nos sociétés, comment pouvons-nous empêcher que ses valeurs soient contestées? Il ne servirait à rien d'invoquer la réalisation imparfaite de ces valeurs.

Les principaux ennemis de la démocratie dans notre continent ont été les faibles niveaux de vie et l'inflation, qui portent atteinte à nos économies. A court de ressources et paralysés par une situation économique internationale instable, les dirigeants de l'Amérique n'ont d'autre choix que de faire face aux aspirations les plus légitimes et fondamentales de leurs sociétés. Les mouvements de guérilla se multiplient dans différents pays. Les manifestations spontanées de révolte surgissent. La violence monte et les forces retenues de la rébellion pourraient à tout moment se déchaîner et s'étendre sans qu'on puisse les contrôler.

Il ne s'agit plus de faire face à des motivations idéologiques. Ce qui est en jeu en Amérique latine, ce n'est plus la dichotomie entre le capitalisme et le socialisme. En Amérique latine, la persistance de la pauvreté et des modèles dépassés de développement font que les idéologies sont démodées. Ce climat ne semble pas s'inspirer de quelque doctrine que ce soit ni s'alimenter de desseins révolutionnaires. C'est une rébellion née du manque d'espoir et de la frustration des masses dépossédées et désenchantées. Ses origines remontent aux temps les plus reculés. Nous n'avons pas à choisir aujourd'hui entre le militarisme et le populisme, mais entre la récession et la croissance.

On parle beaucoup d'interdépendance dans le monde d'aujourd'hui, mais l'interdépendance n'a montré que son aspect négatif à l'Amérique latine. L'interdépendance est invoquée quand nous devons faire face à la perpétuation d'un ordre international qui, en fait, nous relègue à l'état de dépendance, un ordre dans lequel les plus pauvres sont paradoxalement forcés de financer les plus

riches, un ordre dans lequel le transfert des connaissances se fait seulement sur le plan horizontal. Ce n'est certainement pas le genre d'interdépendance auquel nous aspirons.

Le marché commun européen a eu besoin du choc de la guerre pour devenir une réalité. Dans notre cas, nous sommes résolus à tirer parti du choc de la démocratie pour progresser vers la réalisation du rêve qui était celui de Bolivar il y a bien longtemps : l'édification d'une Amérique latine fraternelle sur le plan politique.

L'Amérique latine, victime d'une cupidité coloniale violente, est devenue le creuset le plus authentique des races et des cultures, où le croisement des groupes ethniques et la fusion des religions et des coutumes ont été favorisés de manière sans précédent. Pour le Brésil, le sort de ses voisins est aussi le sien.

Pour nous, en Amérique latine et dans les Caraïbes, le choix du progrès social est un impératif moral et économique. Nous ne pouvons continuer de gaspiller nos vastes ressources en talents humains parce que nous ne pouvons avoir accès aux moyens de nutrition et d'éducation. D'après le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, il y a aujourd'hui dans le monde 145 millions de mineurs de 12 à 16 ans abandonnés et, parmi eux, 100 millions peut-être vivent dans les rues et sont séduits par le vol, la prostitution, les stupéfiants et les agressions.

Est-il besoin de souligner que ces adolescents affamés et abandonnés du tiers monde sont la version contemporaine de la jeunesse pauvre qui nous est décrite dans les pages les plus frappantes des ouvrages de Dickens, Victor Hugo ou Dostoïevski?

Il faut d'urgence créer les conditions qui doivent permettre aux pays en développement de retrouver leur statut naturel de bénéficiaires de capitaux afin d'inverser aussi rapidement que possible la tendance qui fait d'eux des exportateurs de ressources financières sous le cruel fardeau de la dette étrangère.

La discipline et la coopération établies par les institutions monétaires et commerciales internationales créées dans la période d'après guerre a cédé le pas à la dominance de l'autonomie nationale des pays les plus puissants dans la formulation de leurs politiques macroéconomiques. Des équilibres et des asymétries graves ont surgi. La situation de pauvreté des économies des pays en développement empire. Le Brésil, par exemple, donne plus d'argent à ces institutions qu'il n'en reçoit.

La tendance à l'oligopole politique dans le domaine des connaissances est un autre problème très grave. Les connaissances humaines sont un processus cumulatif, partout et toujours. Le savoir est universel. Restreindre son potentiel à changer le bien-être du monde et donc le limiter aux domaines du commerce, des avantages économiques, de la colonisation culturelle, revient à ramener l'humanité aux objectifs matériels qui sont la négation de l'homme lui-même.

La science et la technique, aujourd'hui ou demain, doivent être placées au service de toute l'humanité et non pas seulement à celui de quelques nations.

Un autre fait également inquiétant est l'exploitation de la vulnérabilité que nous impose notre dette extérieure. Les pays en développement sont contraints de se conformer à un modèle d'ajustement qui, très souvent, n'est pas suivi par les pays industrialisés. Les budgets sont équilibrés à un coût social énorme et au prix de la faillite même de l'Etat; les salaires sont à leur niveau le plus bas, au-dessous du niveau de subsistance; on accorde peu d'attention aux aspirations légitimes des industries naissantes et aux besoins de la balance des paiements; le secteur public se rétrécit même dans les domaines requérant le plus son action, tels que l'éducation et la santé. On n'accorde aucune attention au fait que le besoin essentiel des pays débiteurs est la croissance et que seule une croissance accélérée leur permettrait de procéder aux réformes économiques nécessaires, de s'acquitter de leurs engagements et de contribuer, comme ils l'ont fait dans le passé, au progrès mondial.

Il est de la plus grande urgence de comprendre que toute croissance est impossible quand près du tiers de l'épargne nationale est exporté vers des pays étrangers chaque année. Il sera impossible de procéder à quelque ajustement que ce soit aussi longtemps que l'on nous demandera de résoudre une équation insoluble. Il est temps de reconnaître qu'à ce jour, le remède au problème de la dette extérieure n'a consisté qu'à favoriser la santé financière des créanciers. Pour les débiteurs, les prescriptions ont eu pour résultat la stagnation et l'appauvrissement. Je répète : le temps est venu d'adopter une stratégie fondée sur l'hypothèse d'une croissance renouvelée dans les pays débiteurs. Une telle stratégie exigera une réduction marquée de l'encours de la dette et du transfert brut et net des ressources à l'étranger, seule manière de retenir l'épargne nécessaire au financement du développement.

Nous voyons avec une profonde préoccupation la lenteur et l'indifférence avec lesquelles ce problème est traité et la façon dont la solution en est à jamais retardée.

Il y a deux questions essentielles auxquelles nous devons accorder également notre attention en toute priorité : la protection de l'environnement et la lutte contre le trafic et l'abus des stupéfiants.

Ces sujets occuperont une place toujours plus importante dans notre ordre du jour mondial.

La première question a trait à la survie de l'humanité, à la fin de toute vie sur cette planète. La deuxième a trait à une vie de mort, à l'anti-vie, à la liquidation de la personne humaine, surtout sous sa forme la plus pure : la jeunesse.

Dans la question de l'environnement, nous trouvons une autre dimension de l'interdépendance des nations. En tant qu'habitants de la même petite planète, nous sommes tous condamnés à la solidarité.

La question de l'environnement dans ses aspects planétaires - changements climatiques, épuisement de la couche d'ozone - ne peut ni ne doit être discutée d'un point de vue étroit, comme s'il s'agissait d'un problème entre le Nord et le Sud dans lequel les pays les moins développés, par leur comportement irresponsable, compromettent l'équilibre écologique du monde.

La vérité est tout autre. Les pays industrialisés portent la responsabilité la plus grande dans la pollution de l'environnement. Les pays en développement ne peuvent accepter comme base d'un nouveau mode de relations internationales un concept de développement écologique durable qui leur assigne pour seule tâche d'assurer l'équilibre écologique de la planète. Si nous voulons que ce concept soit valable, il sera essentiel de l'étendre aux pays industrialisés, afin de déterminer si les schémas de production et de consommation qu'ils suivent peuvent être soutenus du point de vue écologique. Il sera essentiel que s'établissent des liens étroits de coopération entre tous les pays en vue de procéder à des activités axées sur la recherche et la mise au point de nouvelles techniques qui soient plus efficaces dans le domaine des utilisations des ressources naturelles et moins polluantes pour l'environnement; en outre, il faudra s'engager fermement à favoriser le transfert des techniques à des coûts raisonnables. L'importance que nous attachons au problème de l'environnement et la volonté du Brésil de traiter de cette question de manière objective et ouverte se reflètent clairement dans le fait que nous sommes disposés à accueillir, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

Le Brésil est plus vivement conscient que n'importe quel autre pays de son extraordinaire milieu luxuriant et riche : ses forêts, sa faune et sa flore. Nous ne renoncerons pas à notre droit de préserver ce riche héritage. Nous l'avons préservé dans le passé, lorsque des grandes compagnies colonisatrices instituées dans les pays riches ont envahi les régions sauvages de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique et les ont brutalement pillées. Le Brésil les a rejetées. Il leur a interdit l'accès de son territoire. Dans les années 60, le Hudson Institute avait conçu l'idée d'un vaste lac qui inonderait l'Amazonie. Le Brésil a rejeté cette idée. Et si, aujourd'hui, le monde s'intéresse à l'Amazonie, ce n'est que parce que les Brésiliens ont pu jusqu'à ce jour préserver cette région, et ils continueront de la préserver à l'avenir. Nous sommes prêts, comme nous l'avons toujours été, à coopérer. Mais nous n'accepterons jamais que notre souveraineté soit limitée.

Grâce au programme connu sous le nom "Notre nature", nous avons déjà pu en une seule année réduire le déboisement par le feu de quelque 40 %; nous avons interdit l'exportation du bois; nous avons éliminé les incitations à des projets qui se sont avérés destructeurs et nous avons créé l'Institut de l'environnement, dans lequel des douzaines d'organisations se sont jointes dans le cadre d'un vaste projet de protection écologique. Quelque 8 millions d'hectares du territoire brésilien sont soumis maintenant à un régime de conservation permanent. Quelque 10 % du territoire national est réservé à la population autochtone qui compte 200 000 personnes.

En même temps, le Brésil voit avec beaucoup de préoccupation le problème du trafic et de la production et de la consommation illicites des stupéfiants. Nous avons, en 1988, fait un pas en avant avec l'adoption de la Convention de Vienne. Les dimensions toujours plus grandes du problème rendent urgents l'examen et l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de mesures efficaces de coopération.

Le Brésil s'efforcera par tous les moyens possibles de contribuer, avec les consommateurs, les producteurs et les pays de transit, à l'élimination à tout jamais de cette très grave menace qui pèse sur nos sociétés. Nous poursuivons une politique vigoureuse de prévention dans ce domaine. Dans le cadre de notre programme du bassin septentrional amazonien, nous occupons et patrouillons nos très longues frontières afin d'aider la population locale et d'empêcher l'entrée des trafiquants en stupéfiants échappés d'autre pays.

Le Président Sarney

Nous maintenons un contrôle sur le commerce des précurseurs. Nous menons une lutte sans relâche contre les stupéfiants.

La situation que je viens de décrire nous amène à parler de la transformation qualitative de notre monde.

L'affrontement idéologique qui a prévalu dans les événements internationaux pendant tout ce siècle semble diminuer nettement. Les points de vue inconciliables cèdent peu à peu la place à la compréhension. Les idéologies perdent leur contenu émotionnel au fur et à mesure que les progrès de la science et de la technologie révèlent des possibilités de plus en plus grandes de bien-être pour l'humanité. Il serait utopique d'imaginer un monde totalement libre de conflits. Mais je pense qu'il serait absurde de songer à un monde rationnel, dans lequel la coopération et la compréhension remplaceraient l'affrontement et le manque d'harmonie, un monde où il serait enfin possible d'édifier dans la paix une communauté universelle d'intérêts reposant sur une base solide, un monde dans lequel la démocratisation des relations internationales mènerait à se débarrasser de la politique du pouvoir.

La différence fondamentale entre les Nations Unies et leur prédécesseur, la Société des Nations, est précisément la conscience du droit au développement. Voilà l'idéal qui inspire sans cesse le Conseil économique et social et l'Organisation tout entière. La Société des Nations s'est efforcée d'établir un ordre international, ce qui n'était pas une tâche facile en soi. Mais les Nations Unies placent plus haut leurs aspirations en cherchant à établir la justice internationale.

Henry Adams a dit qu'une politique prétendument pratique consistait à ignorer les faits. Je crains que cette observation ne s'applique à la mentalité qui prévaut actuellement. Nous devons faire preuve d'audace pour adopter de nouveaux concepts, d'un esprit de pionnier pour développer de nouvelles approches, de courage pour réaliser de nouvelles expériences institutionnelles. Espérons que la décennie des années 90 et les Nations Unies seront en mesure de réfléchir aux problèmes qui assaillent l'humanité à la veille de l'an 2000.

Notre siècle n'a pas vieilli en vain. Certains le décrivent comme marquant "la fin de l'histoire". Selon eux, le monde, et le monde nanti en particulier, est voué à vivre une longue période historique d'inertie faite de plaisirs prosaïques et de satisfactions médiocres. Le prix de l'élimination de la violence serait apparemment la léthargie culturelle et la paresse politique d'une époque à l'abri des convulsions mais aussi sans idéaux. Un tel point de vue revient à nier l'expérience humaine.

Les pays neufs comme les nôtres ont le sentiment de se tenir au seuil d'une ère de grands changements. Le processus historique est en train de porter ses fruits. Nous envisageons une humanité à l'abri des antagonismes, des menaces et de la peur, ouvrant à l'homme des frontières d'un type nouveau pour réaliser le but de la création, conque à l'image de Dieu.

Voilà deux ans, le Brésil a eu l'honneur d'être élu par cette assemblée, à la suite de près de deux décennies d'absence, en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations Unies. Ces deux ans ont été pour nous deux ans de participation intense aux travaux du Conseil. Cette expérience nous a amenés à réfléchir. Si les Nations Unies, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, arrivent à jouer le rôle éminent que l'on attend d'elles dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, il faut apporter certains changements à la structure et aux procédures du Conseil lui-même. Comment pourrions-nous résoudre des problèmes importants concernant, par exemple, l'établissement et le financement d'opérations de maintien de la paix sans nous interroger à nouveau sur la pertinence même de la composition du Conseil?

C'est là un problème qui mérite d'être étudié, non seulement du point de vue traditionnel consistant à établir un rapport approprié entre le nombre des membres non permanents et l'accroissement qui s'est produit dans le nombre des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais également, et surtout, à la lumière des changements dans le rapport des pouvoirs qui se sont produits dans le monde depuis que l'Organisation a été fondée. Le moment est venu de procéder à une réévaluation afin de pouvoir refléter la multipolarité du monde actuel au Conseil de sécurité pour qu'il puisse mieux s'acquitter de ses responsabilités. Nous pourrions envisager une catégorie additionnelle de membres permanents qui ne jouiraient pas du privilège du veto.

Les nouvelles circonstances qui sont intervenues dans la situation internationale, plus particulièrement l'allègement des tensions politiques et idéologiques, ouvrent sans aucun doute des possibilités d'utiliser plus efficacement l'Organisation des Nations Unies. Mais cela ne doit pas signifier un retour pur et simple à une domination excessive des superpuissances au sein de l'Organisation. Les Nations Unies ne peuvent certainement pas se passer d'un consensus entre les superpuissances comme base d'action efficace. Dans de nombreux cas, toutefois, ce consensus à lui seul ne suffira pas. La contribution d'autres

Etats Membres pourrait s'avérer nécessaire, et même indispensable, s'il faut que l'Organisation agisse de manière efficace et responsable en tant qu'institution véritablement internationale.

Le moment est venu de faire reposer la paix et la stabilité mondiales sur le développement et la justice. Cette organisation est issue de la lutte contre le totalitarisme et représente l'établissement, au niveau le plus élevé, de relations démocratiques entre Etats. Nous devons donc tirer parti des possibilités que nous offre la démobilisation idéologique afin de renouveler avec plus de vigueur notre engagement à l'égard des grandes causes de la coopération internationale.

Nous devons oser. "Ose, si tu l'oses!" a dit le poète portugais Fernando Pessoa.

Je propose que les Nations Unies s'engagent dans un processus de dialogue étendu et total sur les grands problèmes des dernières années de ce siècle, afin que nous puissions entrer dans le XXIe siècle conscients des défis qui nous attendent et de nos possibilités. Du désarmement à l'environnement, de l'interdiction des armes chimiques au transfert des techniques, de la démocratie en tant qu'instrument de stabilité de développement aux droits civiques et aux libertés politiques, des réformes économiques au commerce international, de la régionalisation de l'économie mondiale aux nouveaux aspects de l'interdépendance, de la conquête de l'espace à l'élimination de la pauvreté, nous sommes en présence d'autant de sujets qui invitent à la discussion.

Nous devons remonter aux sources de nos problèmes, les saisir dans toute leur complexité, faire face sans hésiter à leurs conséquences, prendre les décisions nécessaires et éliminer les facteurs de déstabilisation et d'inégalité.

Agissons avant qu'il ne soit trop tard, avant que les sacrifices et les frustrations ne se transforment en rébellion, avant que les peuples satisfaits du monde, trop contents d'eux-mêmes, ne deviennent indifférents aux justes revendications de ceux qui ont peu ou rien, avant que la crainte mutuelle et l'affrontement intransigeant ne viennent limiter les possibilités de négociation.

Aucun pays ou groupe de pays, aussi puissant soit-il, ne saurait prétendre être en mesure de résoudre seul la crise. Mettons-nous au travail avec l'esprit ouvert, sans réserves mentales, sans ressentiments ou motifs ultérieurs. Peut-être n'y aura-t-il plus jamais une occasion aussi favorable, compte tenu de la

Le Président Sarney

démobilisation idéologique actuelle. Montrons-nous capables de transformer la réalité grâce au pouvoir créateur des ** Nous demandons instamment à chacun, et particulièrement aux plus puisse laborer à cette tâche. Il n'est pas trop tard pour sauver le rêve de pa

Au moment où s'ouvre la quarante de session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je tiens à vous quitte message d'optimisme et de détermination, ce même message qui inspire les Brésiliens qui ont pris en main leur propre destinée grâce à la démocratie qu'ils ont réussi à construire.

C'est la conviction du Brésil qui lui a permis de consolider dans notre Amérique une nouvelle démocratie, relevant de nombreux défis.

C'est pour cette même raison que les Brésiliens, par la voix de leur président, transmettent ici leur rêve de paix et de justice, exorcisant la peur et élevant des autels à l'espoir.

L'homme politique et l'intellectuel que je suis n'a jamais pensé que la poésie n'était pas de mise à cette séance plénière. C'est donc dans la poésie que je vais vous quitter, avec les vers de Luiz de Camoes, poète universel de langue portugaise :

"Après la tempête, violente et sombre,

Après les ténèbres et le hurlement des vents déchaînés

٨,

Vient l'aube, sereine et claire,

Avec l'espoir d'un hâvre sûr à l'abri de l'épreuve."

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je voudrais remercier le Président de la République fédérative du Brésil pour l'importante déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Sarney, Président de la République fédérative du Brésil, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

POINT 9 DE l'ORDRE DU JOUR

DEBAT GENERAL

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais): Nous allons maintenant entamer le débat général.

Je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale à sa 3e séance plénière, la liste des orateurs sera close mercredi, 27 septembre 1989, à 18 heures. Puis-je prier les délégations de bien vouloir faire connaître la durée de leurs interventions aussi précisément que possible pour que nous puissions planifier nos réunions de façon ordonnée.

M. MOCK (Autriche) (interprétation de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Cette élection est une expression d'estime pour vous-même et pour la République fédérale du Nigéria qui joue aujourd'hui un rôle important dans les affaires régionales et internationales. Permettez-moi de vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice de votre importante fonction.

Je voudrais également exprimer ma sincère reconnaissance à votre prédécesseur, Dante Caputo, ancien Ministre des affaires étrangères de l'Argentine, qui a su diriger avec compétence nos délibérations au cours de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale.

Vous me permettrez de rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour son abnégation et les services inlassables qu'il rend à la communauté des nations. Les progrès réalisés vers des solutions pacifiques à bon nombre de questions régionales témoignent des multiples efforts et réalisations du Secrétaire général et de son personnel dévoué.

Nous connaissons une fois de plus une ère de profonds changements. Jamais encore dans l'histoire notre civilisation n'a fait face à de tels défis. Au cours des cent dernières années la société des nations est passée des relations internationales à la coopération internationale à une "administration et une

gestion internationale de plus en plus poussée". Un système fondé à l'origine sur l'emploi de la force a été marqué de plus en plus par le recours à la diplomatie et le rôle de plus en plus important du droit international.

En fait, les changements survenus dans le rôle du droit en matière de relations internationales ont été impressionnants. Limité à l'origine à la réglementation des cas et des modalités du recours à la force dans la poursuite des revendications légitimes d'un pays, le rôle du droit n'a cessé d'introduire d'autres moyens plus pacifiques pour régler les conflits internationaux. Trois siècles et demi après Hugo Grotius, le célèbre philosophe néerlandais, fondateur du concept moderne du droit international, la Charte des Nations Unies interdit maintenant le recours à la force militaire dans les relations internationales.

Toutefois, l'emploi de la force n'est pas demeuré l'apanage exclusif des Etats. Aujourd'hui, la communauté internationale doit par conséquent renforcer ses efforts pour combattre de nouvelles formes de violence telles que le terrorisme. L'adoption de conventions contre le terrorisme par l'OACI et l'OMI, de même que les diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constituent des étapes dans la bonne voie.

Le droit international a réagi à la technologie en évolution constante des armes, par exemple en interdisant certaines catégories d'armes ou en limitant la disponibilité d'armes particulièrement nuisibles. Nous appuyons entièrement les initiatives relatives à la limitation ou à l'interdiction des armes nucléaires, chimiques et bactériologiques. Les changements fondamentalement positifs dans les relations Est-Ouest, traduits dans les récents entretiens entre le Président Bush, le Secrétaire d'Etat Baker et le Ministre des affaires étrangères Shevardnadze, permettent d'espérer que la diplomatie du désarmement est entrée dans une phase nouvelle, phase dans laquelle de nouveaux résultats concrets sont à notre portée.

Accepter la suprématie du droit dans les relations internationales doit également amener à renforcer les organes judiciaires internationaux. Les membres de la communauté internationale doivent donc faire porter leur attention sur les possibilités de règlement des différends qu'offre la Cour internationale de Justice, de même que sur la nécessité pour les Etats d'en accepter la juridiction obligatoire.

M. Mock (Autriche)

La paix et la sécurité internationales, qui sont les objectifs les plus nobles de la Charte, ne peuvent être réalisées si la paix à l'intérieur des Etats Membres est en danger. Partout où les droits fondamentaux de l'homme et les libertés fondamentales sont refusés à l'être humain sur le plan individuel, la paix est menacés.

Tous les efforts visant à renforcer le rôle du droit international en ce qui concerne les droits de l'homme, reposent sur la reconnaissance du principe que les droits de l'homme constituent des obligations aux termes du droit international, principe que l'on peut dorénavant considérer comme étant universellement reconnu. Aujourd'hui, aucun Etat ne peut donc plus prétendre que la préoccupation sur le plan international touchant la situation des droits de l'homme à l'intérieur de ses frontières constitue une ingérence dans ses affaires intérieures.

Sur la foi de ce principe, une mesure importante a été prise dans le cadre de l'Europe en inscrivant de nouveaux engagements de caractère humanitaire dans le document de clôture de Vienne de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). L'adoption de ce que l'on appelle les "mécanismes" de la dimension humaine de la CSCE pourrait être considérée comme le point de départ d'un système pan-européen de promotion des droits de l'homme. Toutefois, la détérioration de la situation des minorités ethniques et religieuses de certains Etats d'Europe depuis l'adoption du document de clôture de Vienne, fait nettement ressortir le fossé profond qui sépare les engagements des réalités dans ce domaine. Comme l'histoire l'a abondamment prouvé, les citoyens ne se reconnaîtront dans leur gouvernement que dans la mesure où les droits et les libertés fondamentaux seront garantis.

Pourrais-je suggérer que les organes compétents des Nations Unies étudient les procédures appropriées de la CSCE en vue de les appliquer le cas échéant sur une base universelle. Je voudrais également demander au Gouvernement roumain d'appliquer pleinement ce mécanisme dans le domaine des droits de l'homme comme le prévoit le document de clôture de Vienne. La réunion de Paris de la Conférence sur la dimension humaine de la CSCE, tenue en mai/juin dernier, a permis de la manière la plus opportune de faire le point sur les progrès réalisés concernant l'application par les Etats participants de leurs engagements relatifs aux droits de l'homme. A cette occasion, j'ai évoqué entre autres la question de la communauté islamique de Bulgarie. Je voudrais exprimer l'espoir qu'une solution négociée de ce problème interviendra dans un proche avenir.

Nous sommes extrêmement heureux qu'à leur récent sommet, à Belgrade, les membres du Mouvement des non-alignés aient mis l'accent sur les droits de l'homme et ses libertés fondamentales.

Un domaine nouveau et important du droit international se rapporte aux systèmes régionaux et mondiaux de ressources de l'environnement tels que les bassins des fleuves internationaux, les océans, l'espace extra-atmosphérique, les régions polaires et l'atmostphère. La réglementation de l'emploi et la conservation des "espaces mondiaux" ont étendu le champ du droit international d'une manière inconnue jusqu'ici. Notre génération devra rendre compte aux générations à venir de la gestion de ce patrimoine commun.

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement nous fournit un cadre conceptuel excellent à cet égard, tant pour ce qui est des politiques nationales que pour le travail à effectuer par la suite sur le plan international. Nous sommes convaincus que la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, prévue pour 1992, devra reposer sur le concept d'un développement durable, tel que l'a élaboré le rapport. L'Autriche doit faire face au problème d'un environnement alpin fragile. Voilà pourquoi les Autrichiens ont une conscience assez développée de ce qui touche à l'environnement, comme l'indique une législation de haut niveau relative à l'environnement.

Il est donc naturel que l'Autriche prenne une part active à la coopération internationale concernant l'environnement, qu'elle accueille des conférences internationales portant sur des questions aussi importantes que les changements de climat, l'utilisation des forêts tropicales ou la protection de la couche d'ozone; cette dernière conférence a abouti à la Convention de Vienne. Nous sommes disposés à jouer un rôle tout aussi actif dans l'élaboration d'une convention internationale sur les changements de climat.

Nous partageons aussi totalement les préoccupations de nombreux pays quant au contrôle des mouvements transfrontière de déchets toxiques et de leur destruction. La Convention de Bâle adoptée cette année constituera un instrument important pour la protection de la santé des hommes et de l'environnement.

Il n'est guère douteux que le cadre institutionnel international existant pour la prise de décisions touchant l'environnement et les mécanismes de mise en oeuvre exige d'être nettement renforcé. C'est pourquoi l'Autriche appuie fermement tous les efforts destinés à consolider les structures existantes des Nations Unies telles que le Programme des Nations Unies pour l'environnement. A notre avis, la

Déclaration de la Haye donnera une forte impulsion aux efforts internationaux entrepris dans cette voie.

Il se peut que de nouveaux instruments de droit de portée régionale ou mondiale s'imposent. Nous devrions songer à la possibilité d'élaborer une charte internationale de l'environnement qui énoncerait des directives claires pour l'action internationale.

L'utilisation économique des systèmes transnationaux de l'environnement devenant plus compétitive, des procédures appropriées pour le règlement des différends s'imposeront. De même que nous nous sommes habitués aux Casques bleus, dont les opérations de maintien de la paix dans les zones de crise ont été si réussies, nous voudrions exprimer le ferme espoir que dans un avenir prévisible, les "casques verts des Nations Unies" entreprendront de protéger l'environnement.

Le règlement des conflits régionaux constitue une tâche prioritaire pour la communauté des nations. Nous sommes très heureux de voir comment les Nations Unies ont contribué à l'établissement et au maintien de la paix au cours des années. A ce propos, nous rendons un hommage tout particulier au Secrétaire général et aux membres du Conseil de sécurité, qui ont su prendre des décisions opportunes quant aux mesures qui s'imposaient. Ils ont beaucoup facilité les progrès qui ont marqué l'année écoulée.

De même, les efforts de paix internationaux tels les programmes de reconstruction, l'aide humanitaire et la coopération pour le développement sont à juste titre considérés comme un facteur complémentaire du règlement des conflits. C'est le cas d'"Opération Salaam", en Afghanistan, et d'"Opération Life-Line Sudan".

L'Autriche a toujours appuyé activement les Nations Unies dans leurs efforts pour maintenir la paix. Au cours des 30 dernières années, plus de 28 000 Autrichiens, soit approximativement un soldat sur huit, ont servi dans les forces de maintien de la paix des Nations Unies. Actuellement, l'Autriche participe à sept sur 10 des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Notre vaste expérience en matière d'efforts de maintien de la paix et d'établissement de la paix fait que nous savons que chaque problème doit être réglé en tenant compte de la situation et des conditions propres à chaque région. Il n'en demeure pas moins que le progrès vers des mesures de confiance dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) peut aussi présenter un intérêt pour d'autres régions. L'Autriche est prête, en coopération avec les Nations Unies, à organiser un séminaire international sur la question, pour lequel elle fera appel à l'expérience des spécialistes des Etats parties au processus de la CSCE. Ce séminaire pourrait avoir lieu en Autriche en 1991.

La crise du Liban et ses conséquences tragiques : les effusions de sang et les souffrances de la population civile innocente, nous préoccupent au plus haut point. Nul doute qu'il ne saurait y avoir de solution durable au problème sans le respect de l'unité nationale, de l'intégrité territoriale et de la pleine indépendance du Liban. Nous appuyons le plan de paix de Haut Comité arabe tripartite et nous nous félicitons des résultats obtenus jusqu'ici. J'aimerais exprimer l'espoir que cet accord préparera le terrain pour un règlement de paix définitif.

Pour ce qui est du conflit arabo-israélien, nous continuons d'appuyer l'idée d'une conférence internationale de paix réunie sous les auspices des Nations Unies et à laquelle participeraient toutes les parties au conflit, dont le peuple palestinien représenté par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et les membres permanents du Conseil de sécurité. Pareille conférence serait le meilleur instrument d'un règlement d'ensemble du conflit. Nous déplorons toute recrudescence de la violence. Le recours excessif à la force et les violations

incessantes des droits de l'homme dans les territoires occupés sont chaque jour un peu moins tolérables pour la communauté internationale qui aspire de plus en plus au respect universel des droits de l'homme.

Nous nous félicitons de la proposition de paix faite récemment par le Président Mubarak, d'Egypte, et nous espérons vivement que son initiative aboutira.

Le processus conduisant la Namibie à l'indépendance, dont les Nations Unies ont accepté la responsabilité, allié aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies dans des régions en proie il y a peu de temps encore au conflit et aux effusions de sang, illustre le rôle de premier ordre joué par les Nations Unies dans la solution de problèmes internationaux extrêmement délicats. Ce processus pourrait être une source d'inspiration pour la recherche d'une solution au problème du Moyen-Orient.

La Namibie s'achemine vers l'indépendance. Les nombreux obstacles qui, depuis décembre dernier, empêchaient l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, ont été surmontés. Toutefois, la plus grande vigilance s'impose si nous voulons que les élections de novembre se déroulent dans une atmosphère et des conditions propices à un référendum exempt de toute intimidation. L'Autriche a fourni un contingent de policiers pour participer au travail du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT). Le GANUPT mérite toute notre reconnaissance pour le travail accompli dans des conditions extrêmement difficiles. Nous sommes impatients d'accueillir la Namibie, devenue nation indépendante, à l'Assemblée générale de l'an prochain.

Les élections qui se sont déroulées récemment en Afrique du Sud sans la participation de la majorité noire ont démontré une fois de plus combien il était nécessaire que le système inhumain de l'apartheid soit aboli. Nous espérons que le nouveau Président sud-africain prendra les mesures nécessaires sans plus tarder. Il convient toutefois de souligner que toutes les mesures prises par l'Afrique du Sud doivent viser l'éradication totale de l'apartheid tout en évitant les effusions de sang et l'affrontement.

La position de l'Autriche à l'égard du Cambodge n'a pas varié au fil des années. Nous n'avons cessé de condamner les odieuses violations des droits les plus fondamentaux de l'homme et de rappeler que les interventions militaires ne sauraient résoudre les conflits. Le retrait des troupes vietnamiennes actuellement en cours accroîtra sensiblement les chances de règlement. Nous regrettons que les

M. Mock (Autriche)

initiatives visant une solution négociée, dont la récente Conférence de Paris, n'aient pas jusqu'ici produit de résultats.

M'étant vu récemment confier la présidence de la Conférence internationale sur le Kampuchea, je ne ménagerai aucun effort pour contribuer au processus de paix dans la région. J'attends avec impatience le moment où tous les Cambodgiens, jouissant d'une souveraineté et d'une indépendance totales, pourront écrire un nouveau chapitre de leur histoire nationale.

Tout comme au Cambodge, en Afghanistan les hostilités continuelles ont causé d'indicibles souffrances à la population. Nous appuyons résolument les efforts du Secrétaire général pour amorcer un règlement de paix et promouvoir la coopération internationale nécessaire au relèvement de ce pays ravagé par la guerre.

Fidèle à son attachement au principe de l'universalité, l'Autriche s'est toujours félicitée de l'admission de pays souverains à l'Organisation mondiale. Il est donc logique que nous appuyions aussi les aspirations de la République de Corée à devenir Membre des Nations Unies.

Nous sommes très sensibles aux efforts que font les nations d'Amérique centrale pour surmonter leurs difficultés régionales. Nous nous félicitons en particulier des résultats de la réunion au sommet de Tela qui est un pas dans la bonne direction. La relation qui existe entre le recours effectif aux responsabilités régionales et l'autorité des Nations Unies peut devenir un exemple type d'établissement de la paix régionale.

La persistance des déséquilibres dans l'économie mondiale reste une source d'inquiétude dans le monde entier. L'Autriche est en faveur d'une très large libéralisation du commerce parce que, à son avis, celle-ci contribuera à une croissance stable et à la prospérité des nations. Nous estimons que l'aboutissement positif des négociations de l'Uruguay pourrait marquer le début d'une ère nouvelle de coopération globale dans la conscience accrue des intérêts mutuels et du partage des responsabilités entre toutes les nations.

Les problèmes liés au fardeau de la dette occupent une place proéminente dans l'ordre du jour international. Leurs répercussions sur la stabilité politique et sociale de nombreux pays débiteurs sont devenues encore plus évidentes aujourd'hui. Une pauvreté et une famine extrêmes continuent de sévir dans de nombreux pays et régions, qui doivent être considérés à long terme comme une menace grave pour la paix et la sécurité.

La stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement doit répondre à ces questions, qui sont au coeur de nos efforts de développement.

Tout en tenant dûment compte de la corrélation qui existe entre le développement économique et le développement social, un examen plus approfondi de la situation sociale s'impose toutefois aujourd'hui, particulièrement dans les pays en développement.

L'abus des stupéfiants n'est pas seulement un problème social. Il affecte également la stabilité politique et économique des nations. Ce phénomène est corroboré par le fait que le volume annuel de trafic illicite des stupéfiants a atteint la somme astronomique de 220 milliards de dollars des Etats-Unis. Les événements tragiques survenus récemment dans plusieurs pays constituent la preuve du caractère mondial de ce problème. Nous nous félicitons que le Président des Etats-Unis soit décidé à combattre ce fléau de l'humanité, et nous appuyons entièrement les propositions qu'il a faites récemment. En tant que symbole visible de notre attachement à cette noble cause, je vais aujourd'hui signer la Convention de Vienne de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Toute société est tributaire, pour sa cohésion et sa stabilité, des parties qui la constituent. Les changements et les transformations sociales ont affecté, et parfois même menacé, l'unité fondamentale de la société : la famille.

Les structures familiales varient certes beaucoup selon les différentes cultures nationales, mais il est généralement nécessaire de renforcer les programmes nationaux et la coopération internationale portant sur la protection et le soutien de la famille. C'est pourquoi l'Autriche se félicite de la décision prise à la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, sur la base d'une proposition présentée par la Pologne et d'autres pays, de célébrer une année internationale de la famille. Une telle année permettrait de mettre en relief la fonction centrale de la famille dans la société. En dernière analyse, la paix et la stabilité s'ébauchent dans les foyers.

Dans certaines sociétés, les familles continuent de fournir à leurs membres la sécurité sociale et économique alors que dans d'autres elles ont besoin d'un soutien financier officiel pour pouvoir remplir de façon satisfaisante leurs fonctions, qui, en définitive, profitent à tous.

L'égalité des hommes et des femmes généralement consacrée dans les instruments juridiques internationaux et nationaux doit se concrétiser davantage dans la société. Les structures familiales masquent parfois la violence exercée contre les femmes et les enfants, et cela exige des mesures énergiques à tous les niveaux.

La poursuite du dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique a permis de faire de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. C'est une occasion sans précédent de coopération dans les domaines économique, scientifique, culturel et humanitaire, et l'on voit se dessiner un sentiment d'interdépendance mutuelle et de responsabilité partagée.

Nous saluons le processus de réforme engendré par la perestroïka, qui offre une occasion historique d'établir des relations d'une qualité nouvelle entre l'Est et l'Ouest. Le renforcement des droits de l'homme, la démocratisation de la vie publique et l'instauration d'une économie de marché à orientation sociale constituent les éléments essentiels de ce processus de réforme. L'ère de l'affrontement devrait faire place à une ère de coopération.

Le Document final de Vienne, publié à l'issue de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, a fortement prôné la coopération entre les nations européennes.

Les relations de l'Autriche avec les autres pays d'Europe occidentale sont marquées par des valeurs communes et des liens économiques étroits. L'Autriche fait partie du Conseil de l'Europe. En tant que membre de l'Association

M. Mock (Autriche)

européenne de libre-échange, nous avons intensifié nos relations avec le marché commun européen en concluant un accord de libre échange en 1972. En juillet dernier, l'Autriche a fait acte de candidature auprès de la Communauté européenne. Nous sommes fermement convaincus que notre participation au processus de l'intégration européenne est compatible avec notre statut de neutralité permanente.

Qu'il me soit permis pour terminer d'aborder brièvement l'application de l'Accord austro-italien sur le Sud-Tyrol, du 6 septembre 1946, qui a fait l'objet des résolutions 1497 (XV) et 1661 (XVI) de l'Assemblée générale. Sur la base de ces résolutions, un accord est intervenu en 1969 entre l'Autriche et l'Italie sur la réglementation de l'autonomie régionale au moyen de 137 mesures concrètes. L'application intégrale de ces mesures est la condition préalable au règlement complet de ce contentieux.

L'année dernière, j'ai pu annoncer à l'Assemblée, pour la première fois depuis des années de stagnation, que des progrès importants et concrets s'étaient produits et que les relations entre l'Autriche et l'Italie avaient atteint des niveaux excellents. Cette tendance positive a persisté au cours des 12 derniers mois. Nous sommes particulièrement satisfaits de l'application formelle des mesures visant à assurer l'égalité des langues italienne et allemande. Ceci revêt une importance fondamentale en ce qui concerne la protection de la population germanophone.

M. Mock (Autriche)

La majeure partie des mesures restant à appliquer concernent des questions à la solution desquelles le Gouvernement italien s'emploie activement, sur la base de l'accord de 1969. Toutefois, étant donné l'évolution de la situation sur le plan juridique, de nouvelles mesures complémentaires s'avèrent nécessaires pour assurer la protection de la population germanophone du Sud-Tyrol, en concertation avec l'Autriche.

L'Autriche est convaincue que l'actuel Gouvernement italien est parfaitement au courant des problèmes et des dangers qu'il y aurait à retarder davantage la mise en œuvre complète de l'accord de 1969. Nous sommes certains que, moyennant l'application de toutes les mesures restantes, nous serons bientôt en mesure de publier une déclaration aux Nations Unies indiquant que nous considérons le différend avec l'Italie comme réglé.

L'évolution intervenue récemment dans les relations entre les deux superpuissances, les succès obtenus dans le règlement de plusieurs conflits régionaux, les progrès de la mise en oeuvre des droits de l'homme et la tendance générale à une plus grande franchise dans les relations internationales — quelles que soient les imperfections de l'ordre mondial existant — incitent à l'optimisme et nous encouragent à contribuer plus activement encore à la réalisation d'un monde meilleur.

La séance, suspendue () 11 h 25, est reprise à 11 h 50.
ALLOCUTION DE M. GEORGE BUSH, PRESIDENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Président des Etats-Unis d'Amérique.

M. George Bush. Président des Etats-Unis d'Amérique, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le <u>PRESTDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter 'a bienvenue aux Nations Unies au Président des Etatques d'Amérique. S. E. M. George Bush, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le <u>Président BUSH</u> (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui alors que commence la quarante-quatrième session. Je félicite Joseph Garba, du Nigéria, éminent diplomate, pour son élection à la présidence de cette session de l'Assemblée générale et je lui souhaite plein succès dans sa tâche.

J'éprouve en cette occasion un très grand plaisir personnel, car Barbara et moi-même avons l'impression de revenir chez-nous. J'ai encore le souvenir de l'époque où je me trouvais ici, en 1971 et en 1972 - des moments humains, des moments de joie qui font aussi partie des entreprises les plus importantes.

Si l'Assemblée me le permet, je vais raconter une anecdote qui est arrivée à l'une des nombreuses réunions du Conseil de sécurité. J'étais alors Représentant permanent des Etats-Unis et j'étais en retard de 45 minutes pour la réunion.

Lorsque je suis arrivé à ma place, le premier orateur, qui parlait depuis 45 minutes, s'est arrêté pour me dire avec la plus grande courtoisie : "Je souhaite la bienvenue au Représentant permanent des Etats-Unis et je vais maintenant à son intention recommencer mon discours, depuis le début".

C'est une anecdote véridique. A l'époque, les différences d'alliance et d'idéologie ne comptaient pas. Le soupir général poussé par tous les membres du Conseil et les rires qui suivirent nous unirent tous.

Aujourd'hui, je voudrais saluer - c'est encore un privilège personnel - les représentants permanents actuels avec lesquels j'ai exercé mes fonctions : l'Ambassadeur Dugersuren, l'Ambassadeur Martinez Ordoñez, l'Ambassadeur Rabetafika

et l'Observateur permanent John Dubé. Il est merveilleux, en regardant la salle, de reconnaître autant de visages familiers - des ministres des affaires étrangères, des membres du Secrétariat et des délégués. Bien entendu, Monsieur le Secrétaire général, vous étiez Représentant permanent de votre pays lorsque nous exercions nos fonctions ensemble. Monsieur le Secrétaire général adjoint Farah, vous étiez également Représentant permanent à l'époque. L'Ambassadeur Aguilar était là également, et le voici de retour. C'est pour moi un honneur de me retrouver parmi vous dans cette salle historique, et je vous prie de m'excuser si j'ai oublié de citer ceux qui, parmi vous, sont assez anciens pour avoir représenté leur pays en 1971 et 1972.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée il y a 44 ans sur les cendres de la guerre et à partir de grands espoirs. Les Nations Unies peuvent faire de grandes choses. Certes, les Nations Unies ne sont pas parfaites; elles ne constituent pas une panacée aux problèmes mondiaux. Mais c'est une instance capitale où les nations du monde s'efforcent de remplacer le conflit par le consensus et elle doit demeurer une instance de paix.

Les Nations Unies se rapprochent de plus en plus de cet idéal et elles bénéficient de l'appui des Etats-Unis d'Amérique. Ces dernières années - en tout cas depuis l'époque où j'étais ici - la guerre des mots, dont on entendait souvent l'écho dans cette salle, a cédé le pas à une nouvelle atmosphère. Nous avons lieu de nous féliciter de ce passage de la polémique au maintien de la paix. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies sont en poste au moment où je parle et, pendant ces dernières années, plus de 700 soldats de la paix ont donné leur vie au service des Nations Unies.

Aujourd'hui, je voudrais saluer la mémoire de l'un de ces soldats de la paix, un américain en mission de paix sous le drapeau des Nations Unies, en mission pour le monde entier, un homme d'un courage indiscutable et d'un dévouement inébranlable aux idéaux des Nations Unies, le lieutenant-colonel William Richard Higgins. Je demande à l'Assemblée générale de condamner le meurtre de ce soldat de la paix et d'inviter ceux qui en sont responsables d'avoir la décence de retourner ses restes à sa famille. Redisons tous ici notre attachement et celui de nos nations à la cause que le colonel Higgins a servie avec tant d'abnégation.

Les fondateurs de cette institution historique croyaient que c'était ici que les nations du monde pourraient tomber d'accord pour que le droit et non la force gouverne. Et les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel dans la question centrale de notre temps, car aujourd'hui, une idée est en marche autour du globe, une idée dont la force est indéniable et cette idée, c'est la liberté. Les progrès de la liberté sont évidents partout : en Europe centrale et en Hongrie où l'Etat et la société se trouvent à l'heure actuelle face à un mouvement qui favorise le pluralisme politique et l'économie de marché et où les barrières qui séparaient la Hongrie de ses voisins à l'ouest ont été démantelées et remplacées par un nouvel espoir pour l'avenir, un servel espoir de liberté. Nous voyons la liberté à l'oeuvre en Pologne où, respectant la volonté du peuple, le Parti communiste a renoncé à son monopole de pouvoir, et enfin en Union soviétique, où le monde peut entendre les voix d'un peuple qui ne craint plus d'élever la voix ni d'affirmer son droit à se gouverner lui-même.

Mais la marche de la liberté ne se limite pas seulement à un seul continent ni au seul monde développé. Nous assistons à la montée de la liberté en Amérique latine où les dictatures, l'une après l'autre, cèdent le pas à la démocratie. Nous le voyons sur le continent africain où des nations de plus en plus nombreuses trouvent leur salut dans le système de la libre entreprise pour des économies paralysées par un contrôle étatique excessif. A l'est et à l'ouest, au nord et au sud, sur tous les continents, nous pouvons voir s'ébaucher un nouveau monde de liberté.

Bien sûr, le travail de la liberté reste inachevé. La tendance qui s'esquisse n'est pas encore universelle. Certains régimes s'opposent encore à cette vague de liberté. Certains dirigeants refusent encore à leur peuple le droit de s'autogouverner. Mais maintenant le pouvoir des préjugés et du despotisme a été contesté. Jamais auparavant ces régimes n'ont été aussi isolés, aussi seuls, aussi contestés par rapport à cette marche inéluctable de la liberté. Aujourd'hui, nous assistons à un effondrement idéologique, à la fin de cette idée totalitaire de l'Etat omniscient, tout puissant. De nombreuses raisons sont à l'origine de cet effondrement, mais en fin de compte un fait et un seul peut expliquer ce que nous voyons aujourd'hui : les défenseurs de l'idée totalitaire ont constaté leur triomphe écrit dans les pages de l'histoire, mais n'ont pas vu l'amour de la liberté inscrit dans le coeur de l'homme.

Il y a 200 ans aujourd'hui, aux Etats-Unis, notre congrès proposait la Déclaration des droits de l'homme : les libertés fondamentales devaient appartenir à tous les êtres humains. Ces droits, aucun gouvernement ne peut les refuser. Ce sont ces mêmes droits qui ont été reconnus dans ce congrès des nations selon les paroles de la Déclaration universelle des droits de l'homme : c'est une norme commune s'appliquant aux réalisations de toutes les nations et de tous les peuples. Au seuil d'un nouveau monde de liberté où nous nous trouvons, la tendance est suffisamment évidente. Si, pour ceux qui écrivent l'histoire de notre époque, le XXe siècle restera dans les mémoires comme le siècle de l'Etat, le XXIe siècle doit être l'ère de l'émancipation, l'ère de l'individu. Ne vous y trompez pas, rien ne peut arrêter la marche de la liberté. Un jour viendra où dans le monde entier, la liberté sera considérée comme un droit universel de tous les hommes et de toutes les femmes, quelle que soit leur race ou leur position sociale. Même dans les circonstances les pires, les époques les plus sombres, la liberté est toujours restée vivante, un rêve lointain peut-être, mais toujours vivant.

Aujourd'hui ce rêve n'est plus si lointain. Pour la première fois, pour des millions d'êtres humains autour du globe, un nouveau monde de liberté se trouve à leur portée : aujourd'hui, c'est le moment propice pour la liberté. Car vous voyez, aujourd'hui, il est possible de créer une véritable communauté des nations, basée sur des intérêts et des idéaux partagés. Une véritable communauté, un monde où les gouvernements libres, les marchés libres seront susceptibles de répondre aux aspirations qu'ont les peuples de contrôler leur propre destinée, de vivre dans la dignité et d'exercer librement leurs droits de l'homme fondamentaux. Le moment est venu de travailler ensemble pour concrétiser cette destinée et de l'offrir aux hommes et aux femmes du monde entier. Nous avons un défi à relever, c'est celui de renforcer les fondements de la liberté, d'encourager ses progrès, et de faire face à nos défis les plus urgents, les défis globaux du XXIe siècle, dans les domaines économique, de la santé, du bien-être écologique et des grandes questions de la guerre et de la paix.

Prenons d'abord la question de la croissance économique globale. Au cours de cette décennie, un certain nombre de nations en développement ont rejoint les rangs des économies les plus avancées du monde, toutes, sans exception, ont été mues par le moteur de la libre entreprise. Dans la décennie à venir, d'autres pourront rejoindre leurs rangs, mais pour certaines nations, il reste encore des barrières à

franchir. Dans le cas de certains pays, ce sont des obstacles qu'ils ont eux-mêmes créés, restrictions inutiles, règlements qui agissent en poids morts sur leurs propres économies et en obstacles au commerce international. Mais il existe aussi d'autres barrières à la croissance et celles-ci exigent également une action efficace.

Aujourd'hui, il existe trop de pays en développement qui croulent sous le fardeau de la dette, rendant ainsi toute croissance impossible. Les nations du monde méritent de pouvoir mieux contrôler leur sort et leur propre destin économique pour pouvoir réserver une vie meilleure à leur population. Le Plan Brady, présenté par les Etats-Unis, aidera ces nations à réduire cette dette et servira en même temps à encourager les réformes visant un marché libre qui alimentera la croissance économique.

Dans deux jours, je prendrai la parole devant le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et là, j'aurai l'occasion de discuter de manière plus détaillée des mesures que nos nations peuvent prendre pour faire face au problème de la dette. Mais je peux vous dire dès à présent que le nouveau monde de la liberté n'est pas un monde où seules quelques nations vivront dans le confort alors que d'autres sont dans le besoin. Le pouvoir du commerce est une force de progrès. Les marchés ouverts sont la clef de la continuité de la croissance dans le monde en développement. Aujourd'hui les Etats-Unic achètent plus de la moitié des exportations de biens manufacturés que toutes les nations en développement prises ensemble vendent au monde industrialisé. Il est temps que les autres économies avancées suivent notre exemple et augmentent les possibilités de commerce. Je pense qu'au siècle prochain, nous apprendrons que de nombreuses nations du monde ont à peine commencé à exploiter leur véritable potentiel de développement. Le marché libre et ses avantages ne sont pas la chasse gardée de certains privilégiés, mais une moisson à partager entre tous.

Au-delà des défis de la croissance mendiale, une autre question se profile, d'envergure mondiale, celle de l'environnement. Aucune frontière tracée sur une carte ne peut arrêter les progrès de la pollution. Les menaces contre notre environnement sont devenues un problème international. Nous devons mettre au point une approche internationale pour faire face à des problèmes écologiques urgents, qui consistera à rechercher des solutions communes à des problèmes communs. Les Nations Unies sont déjà au travail sur la question du réchauffement de la planète

Le Président Bush

et des efforts déployés pour empêcher que les catastrophes telles que les marées noires et autres désastres ne polluent nos mers et l'air que nous respirons. Et je vous dirai que les Etats-Unis y ont joué leur rôle. Nous nous sommes engagés à éliminer l'utilisation des chlorofluorocarbures dans le monde entier d'ici à l'an 2000, nous avons proposé une modification à notre loi intitulée "Clean Air Act" pour assurer, en une génération, une atmosphère purifiée à nos citoyens. Nous avons interdit l'importation d'ivoire afin de protéger l'éléphant et le rhinocéros contre les prédateurs humains qui les exterminent pour en tirer profit. Et nous avons commencé à étudier les moyens de travailler avec d'autres nations, avec les grandes démocraties industrielles, avec la Pologne, avec la Hongrie, pour faire cause commune en vue de sauvegarder notre environnement.

L'environnement appartient à tous. Dans ce nouveau monde de liberté, les citoyens du monde doivent pouvoir jouir de ce patrimoine commun pour des générations et des générations encore. La croissance économique mondiale et la gestion de la planète sont deux questions très importantes.

Mais, comme toujours, les questions relatives à la guerre et à la paix sont d'une importance primordiale aux Nations Unies. Nous devons aller de l'avant dans la limitation et l'élimination des armes de destruction massive. Il y a cinq ans, à la Conférence du désarmement des Nations Unies à Genève, j'ai présenté au nom des Etats-Unis un projet de traité d'interdiction des armes chimiques. Depuis lors, il y a eu des progrès, mais le temps presse. La menace croît. Plus de 20 pays possèdent aujourd'hui des armes chimiques ou la capacité d'en fabriquer, et ces armes effroyables sont utilisées dans des conflits régionaux. C'est tout simplement inacceptable. Pour le bien de l'humanité, nous devons conjurer cette menace.

Aujourd'hui, je voudrais annoncer les mesures que les Etats-Unis sont disposés à prendre pour débarrasser le monde de ces armes effroyables, des mesures en vue d'un traité qui interdirait - éliminerait - toutes les armes chimiques de la planète dans les 10 ans qui suivront sa signature. Cette initiative contient trois éléments principaux. En premier lieu, dans les huit premières années qui suivront la signature d'un traité sur les armes chimiques, les Etats-Unis sont prêts à détruire la quasi-totalité - 98 % - de leurs stocks d'armes chimiques, à condition que l'Union soviétique se joigne à cette interdiction - et je crois qu'elle le fera. Deuxièmement, nous sommes disposés à détruire la totalité de nos armes chimiques - 100 % - dans les 10 ans qui suivront la signature de ce traité par les pays en mesure de fabriquer de telles armes. En troisième lieu, les Etats-Unis sont prêts à s'engager dès maintenant dans ce processus. Nous éliminerons plus de 80 % de nos stocks, même pendant l'élaboration de ce traité, si l'Union soviétique se joint à nous pour réduire les armes chimiques à un niveau égal et si nous nous mettons d'accord sur toutes les conditions, y compris les vérifications, aux termes desquelles les stocks sont détruits.

Nous savons qu'une interdiction complète des armes chimiques est un grand défi. Mais l'expérience que nous avons acquise récemment dans la limitation des armements et la recherche accrue dans ce domaine m'amènent à croire que nous

pouvons arriver au niveau de vérification qui nous permettrait de progresser avec confiance vers cette interdiction. Le monde vit depuis trop longtemps sous la menace de la guerre chimique; il est donc grand temps que nous agissions ensemble, dès aujourd'hui, pour libérer le monde de ce fléau.

Nous songeons également avec sérieux à réduire les armes classiques. Voilà pourquoi, jeudi dernier, nous avons fait de nouvelles propositions dans le cadre des négociations de Vienne sur la réduction des armes classiques en Europe. Ces propositions démontrent que nous sommes disposés à agir rapidement pour relâcher les tensions militaires en Europe et rapprocher un peu plus les pays de ce continent de leur but commun ultime : une Europe une et libre.

Les Etats-Unis sont convaincus que des mesures ouvertes et novatrices peuvent faire progresser le désarmement et réduire les tensions internationales. C'est là l'idée qui est à l'origine de la proposition du "ciel ouvert", qui a été accueillie positivement par les Soviétiques. C'est l'idée également de la "terre ouverte" qui permettrait pour la première fois aux diplomates soviétiques et américains de se déplacer librement sur les territoires respectifs de ces deux pays. L'ouverture est l'ennemie de la méfiance, et tout ce qui sera fait pour ouvrir le monde contribuera à l'édification du nouveau monde auquel nous aspirons.

Qu'il me soit permis de faire ce commentaire sur nos rencontres des derniers jours avec le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique,

M. Shevardnadze: je suis très heureux des progrès réalisés. L'Union soviétique a éliminé un certain nombre d'obstacles à la réduction des armes classiques et stratégiques. Nous sommes parvenus à des ententes de principe sur des questions allant de la vérification aux essais nucléaires. Bien sûr, nous nous sommes mis d'accord sur la tenue d'un sommet en 1990 - au printemps ou au début de l'été.

J'ai hâte d'y rencontrer M. Gorbatchev.

Chacun de ces accomplissements est important en soi mais, il est encore plus important d'y voir le signe d'une nouvelle attitude dans les relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Des divergences importantes subsistent, nous le savons. Mais la volonté d'en traiter de manière constructive et franche est inédite et le monde entier doit s'en féliciter. Nous ne sommes pas entrés dans une ère de paix perpétuelle. Les menaces à la paix auxquelles les pays doivent faire face changent peut-être aujourd'hui, mais elles n'ont pas disparu. En fait, dans un certain nombre de régions du monde, conjoncture dangereuse se fait jour : des

régimes armés d'animosités pérennes et inapaisables et d'armes modernes de destruction massives. Cette évolution augmente les risques chaque fois qu'une guerre éclate. Il se pourrait bien que les conflits régionaux menacent la paix mondiale comme jamais augaravant.

Toutes les personnes ici présentes dans la salle ont fait de la préservation de la paix un objectif personnel. Monsieur le Secrétaire général, je dis avec le plus grand respect que vous l'avez également fait vôtre. Les Nations Unies peuvent être un médiateur, une instance où les parties à des conflits viennent rechercher des solutions paficiques à leurs différends. Pour le bien de la paix, les Nations Unies doivent redoubler leur appui aux efforts de paix déployés dans les régions de conflit partout sur la planète. Je tiens à assurer l'Assemblée générale que les Etats-Unis sont déterminés à jouer un rôle actif dans le règlement des conflits régionaux. Parfois, notre rôle dans les conflits régionaux est - et sera - public, mais parfois, comme beaucoup d'autres, nous travaillons discrètement dans les coulisses. Mais, toujours, nous travaillons à un changement positif et à une paix durable.

Notre monde doit faire face à d'autres menaces, moins conventionnelles mais tout aussi dangereuses pour la paix et la stabilité internationales. Les drogues illégales constituent une menace à l'ordre social et une source de misère humaine partout où elles prennent pied. Les pays victimes de ce fléau doivent conjuguer leurs forces dans ce combat, ce que nous faisons. Qu'il me soit permis de saluer l'engagement et le courage extraordinaires d'un pays en particulier, la Colombie, où nous travaillons avec le peuple et son président, Virgilio Barco, pour mettre hors d'état de nuire les cartels de la drogue et pour faire en sorte que les lords de la drogue soient traduits en justice.

Enfin, nous devons unir nos forces pour combattre la menace du terrorisme.

Tous les pays et les Nations Unies doivent signifier clairement aux terroristes du monde que la prise d'otages et la terreur d'une violence aveugle sont des méthodes qui ne peuvent bénéficier de l'approbation du monde. Le terrorisme sous toutes ses formes répugne à toutes les valeurs que partage le monde civilisé. Il ne faut pas s'y tromper : le terrorisme est un moyen qu'aucune fin, aussi juste soit-elle, ne peut justifier.

Le Président Bush

Quel que soit le défi, la liberté augmente nos chances de succès. Cette heure de liberté est une heure d'espoir pour le monde entier, car la liberté, une fois lancée, acquiert son propre dynamisme. Comme je l'ai dit le jour de mon inauguration à la présidence de mon pays, nous n'avons pas à discuter jusque tard dans la nuit la question de savoir quel type de gouvernement est le meilleur. Nous savons qu'un gouvernement libre, une démocratie, est la meilleure forme de gouvernement. Et je crois que c'est la vérité qui s'est durement imposée à notre époque, un fait inattaquable qui subsiste à la fir d'un siècle témoin de luttes et de souffrances humaines.

S'il en est ainsi, ce n'est pas parce que toutes nos divergences s'effacent devant la démocratie, mais parce que la démocratie permet toutes nos divergences. La diversité trouve son foyer naturel dans la démocratie. Au coeur même de l'idéal démocratique se trouvent le respect de la liberté de croyance, de pensée et d'action dans toute leur diversité et le respect des droits de l'homme. Le monde a par trop d'expérience de ces idéologies qui promettent de refaire l'homme à une image nouvelle et meilleure. Nous avons vu des tragédies colossales et des espoirs déçus. Nous savons maintenant que la réponse est dans la liberté et la démocratie : ce que l'homme et les nations veulent, c'est la liberté de vivre comme ils l'entendent et avoir une chance de prospérer dans la paix.

Au début de mon intervention aujourd'hui, je vous ai parlé du maintien de la paix. Je voudrais maintenant vous parler de l'instauration de la paix. Nous devons amener la paix aux gens qui n'en ont jamais connu les bienfaits. A la Maison Blanche au mur de mon bureau est accroché un tableau qui représente le Président Abraham Lincoln et ses généraux réunis vers la fin d'une guerre qui demeure la plus sanglante de toute l'histoire de mon pays. Au même moment, à l'extérieur, la bataille fait rage, et cependant, on voit au loin dans ce tableau un arc-en-ciel, symbole d'espoir, qui annonce la fin de l'orage. Cette peinture s'intitule "Les artisans de la paix". Pour moi, c'est le rappel constant que notre lutte, la lutte pour la paix, est une lutte pleine d'espoir.

Je me souviens de l'époque où je siégeais dans cette salle; je me rappelle le respect mutuel qui régnait parmi nous tous alors que nous servions fièrement nos pays en tant que représentants; oui, je me rappelle ces discours presque interminables - et je ne voudrais pas que ce soit le cas du mien -, je me souviens des réunions du Conseil de sécurité, des réceptions, de ces longues files de gens lors de présentations, des réunions officielles de l'Assemblée et des discussions informelles dans le salon des délégués. Je me souviens aussi d'autre chose, quelque chose qui va au-delà de la frénésie et de l'expérience parfois frustrante de la vie quotidienne ici : le pouls des Nations Unies, la paisible conviction que nous pouvions faire de notre monde un monde plus pacifique, plus libre. Ce que nous recherchions tous alors est maintenant à notre portée. Je demande à chacun de vous ici présent dans cette salle : ne pourrions-nous pas assigner un but unique aux Nations Unies? Ne pourrions-nous pas édifier ce monde nouveau de liberté auquel nous aspirons tous? Je crois que nous le pouvons. Je sais que nous le

Le Président Bush

devons. Je forme aujourd'hui le voeu solennel qu'ici, à l'ONU, cet esprit s'instaure et que tous les hommes et toutes les nations se mettent eux aussi à l'heure de la liberté. Merci, que Dieu vous bénisse et bénisse aussi le travail des Nations Unies.

M. George Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

^{*} M. Sahloul (Soudan), Vice-Président, assume la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

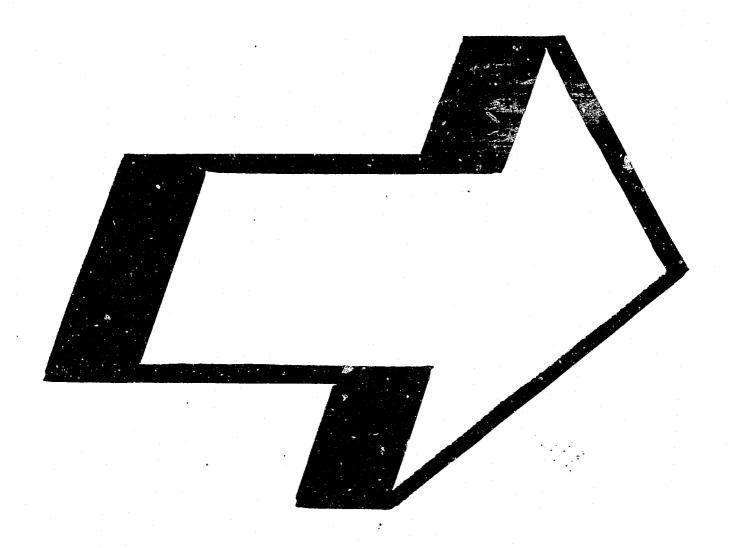
DEBAT GENERAL

M. SKUBISZEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit permis de transmettre à M. Joseph Garba nos sincères félicitations à l'occasion de son élection au poste élevé de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session. Je lui souhaite plein succès dans cette importante mission.

La délégation de la Pologne transmet également ses meilleurs voeux de succès au Secrétaire général M. Javier Pérez de Cuéllar. Nous avons eu l'honneur de recevoir récemment la visite du Secrétaire général en Pologne. Nous tenons à lui manifester notre grande admiration et à exprimer notre soutien total aux efforts inlassables qu'il déploie pour atténuer la tension internationale et résoudre les conflits régionaux.

Cette session de l'Assemblée coïncide avec le cinquantième anniversaire du déclenchement de la seconde guerre mondiale. Cette guerre a débuté en Pologne et contre elle, à la suite de l'agression commise par le Gouvernement allemand nazi et menée en collusion avec le Gouvernement staliniste de l'Union soviétique. Par ailleurs, ces deux gouvernements ont conclu une série d'accords prévoyant le partage de la Pologne et son élimination en tant qu'Etat. Les accords affectaient également le sort d'autres pays de la région. Tous ces arrangements portaient atteinte à la morale internationale et contrevenaient à divers traités et aux règles fondamentales et obligatoires du droit international général. Par conséquent, ces accords étaient d'emblée nuls et non avenus. Pourtant, leurs signataires avaient décidé de les mettre en vigueur, infligeant ainsi des souffrances extrêmes à des millions d'êtres humains dans cette partie de l'Europe.

Je sais parfaitement qu'il ne convient pas de se livrer, ici, au sein de l'Assemblée, à des réminiscences historiques. J'ai cependant fait allusion à la guerre pour trois raisons. Tout d'abord, il convient de rappeler de façon très claire et détaillée les événements survenus avant et pendant la guerre. Il est nécessaire de procéder ainsi afin d'éliminer l'influence que certains événements du passé exercent encore sur une part essentielle de nos relations internationales d'aujourd'hui - et qui pourrait persister dans l'avenir - et sur la réaction de l'opinion publique dans les pays concernés. Deuxièmement, nous devons renforcer l'efficacité des Nations Unies pour ce qui est de la prévention des conflits



01-06-2002

armés. A cet égard, le bilan de l'Organisation est loin d'être parfait.

Troisièmement, il y a cinquante ans, les frontières et les acquisitions
territoriales étaient en jeu. Aujourd'hui, il convient de mettre fortement
l'accent sur le devoir de tous les Etats de ne pas contester les frontières et sur
l'obligation de les considérer comme étant inviolables. Certains débats récents
sur ces questions territoriales ont fait plus de mal que de bien.

De nombreux changements importants et favorables sont intervenus au cours de l'année écoulée sur la scène internationale. L'évolution des relations Est-Ouest est favorable, dans une large mesure, notamment les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. On peut noter des signes de rapprochement, de nouveaux contacts et de nouveaux domaines de coopération entre les Etats de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest. La Pologne joue et continuera de jouer un rôle actif dans ce sens.

La disparition ou l'atténuation de certains conflits régionaux contribue également à l'amélioration générale de la situation internationale. Il s'agit là d'une évolution dans laquelle les Nations Unies ont récemment joué un rôle important. La Pologne appuie les efforts déployés par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général en vue du règlement pacifique des conflits régionaux. En conséquence, la Pologne a envoyé des contingents militaires et des groupes d'observateurs dans un certain nombre de missions de maintien de la paix et d'observation des Nations Unies.

Mais envisageons les choses sous un angle plus large. En ce moment même, l'Organisation a la possibilité de définir les moyens de résoudre les problèmes essentiels auxquels l'humanité est confrontée.

Ces problèmes comprennent l'allègement de la course aux armements, l'amélioration du niveau de vie, la prévention d'une dégradation plus grave de l'environnement, ainsi que des aspects du droit international, en particulier la protection des droits de l'homme.

Commençons par le problème des armements. A notre avis, les priorités concernent avant tout la limitation des armements, l'élimination progressive des armes nucléaires et l'élaboration d'un système efficace de contrôle. Le monde a besoin d'accords de désarmement nouveaux et de grande portée auxquels tous les Etats apporteraient leur juste part. De tels accords devraient concerner tous les types d'armements dans toutes les régions du monde.

Nous croyons que tous les Etats, quelles que soient leurs dimensions et leurs forces, portent une responsabilité en matière de désarmement. Sans réduire pour autant le rôle évident des grandes puissances, chaque Etat doit s'efforcer d'entreprendre et de favoriser des mesures de désarmement, notamment des mesures de caractère unilatéral.

La Pologne a été présente dans ce domaine depuis longtemps. Il y a plus de 30 ans déjà, le Gouvernement polonais avait proposé la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Europe. Encore que ces propositions n'aient pas pris forme concrète, elles ont introduit cette idée dans la pensée et la pratique de la diplomatie.

La Pologne a joué un rôle actif dans le travail de la Conférence du désarmement de Genève. Nous pensons que la Conférence aboutira bientôt à un projet

de traité équilibré qui éliminerait à jamais les armes chimiques. La volonté de nombreux Etats d'arriver à un accord sur cette importante question a été confirmée, notamment à la Conférence de Paris des Etats parties au Protocole de Genève de 1925.

Bien évidemment, la Pologne porte surtout son attention sur l'Europe, mais ne le fait pas soulement parce qu'elle est un pays européen. L'Europe, malgré la détente, continue de connaître la plus grande concentration et, par conséquent, l'affrontement le plus marqué de forces armées des deux blocs de puissancés. D'où l'idée de la Pologne de donner à leurs doctrines militaires davantage un caractère défensif que d'affrontement. D'où, également, l'accent placé sur les moyens politiques de garantir la sécurité plutôt que sur des mesures de caractère strictement militaire. Au cours de la récente réunion du Comité consultatif politique, les Etats parties au Traité de Varsovie ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à s'engager, avec d'autres Etats intéressés, dans la recherche concertée d'accords en vue d'éliminer toutes les armes de destruction massive, à effectuer des réductions radicales des forces armées classiques, à empêcher la course aux armements de s'étendre à l'espace extra-atmosphérique, à limiter graduellement la production industrielle destinée à des fins militaires et à réduire fortement les dépenses militaires.

Pour sa part, la Pologne a contribué de manière spécifique à la limitation des armements en Europe. Le Gouvernement polonais a décidé de réduire nos forces armées d'ici la fin de 1990 de quelque 40 000 hommes, de 850 gros chars de combat, de 900 canons et mortiers d'artillerie, de 700 véhicules blindés et de 80 avions de combat. Le gouvernement a aussi décidé d'éliminer un certain nombre d'autres éléments d'équipement militaire technique.

En même temps, le Gouvernement polonais s'efforce également d'élaborer une nouvelle approche du désarmement régional en Europe. La Pologne a soumis un plan visant à réduire les armements et à accroître la confiance en Europe centrale. Il s'agit du plan Jaruzelski.

Guidés par la même aspiration, nous avons pris une part active aux entretiens de Vienne des 23 et des 35 Etats. C'est avec satisfaction que nous prenons note des propositions formulées à propos des forces classiques en Europe à la session au sommet du Conseil de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous sommes bien décidés à faire tout notre possible pour qu'un premier accord soit réalisé en 1990.

J'en arrive maintenant aux problèmes économiques, en particulier à ceux qui concernent le niveau de vie. Le fossé entre riches et pauvres s'élargit. De nombreux pays connaissent aujourd'hui une régression économique. A cet égard, c'est également le cas de la Pologne. A long terme, cette situation sera préjudiciable à tous, car elle conduira à une éruption de mécontentement social d'une ampleur sans précédent. Les effets d'un tel soulèvement pourraient fort bien paralyser l'économie mondiale interdépendante, puisque le développement est devenu maintenant indivisible. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un consensus relatif à la croissance et au développement capable d'apporter un ordre économique plus efficace et plus utile à tous les groupes d'Etats, en particulier à ceux qui restent à ce jour désavantagés. Nous devrions arriver à un tel consensus l'an prochain, au cours de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous devrions alors aborder l'élaboration et l'adoption de la Stratégie internationale de développement pour les années 90.

Il devient impératif de coordonner les politiques économiques nationales afin de réduire ce qu'elles ont d'instable et d'imprévisible et d'accroître la sécurité économique internationale.

Nous sommes toujours confrontés au problème de la dette mondiale. Son ampleur, sa persistance, et les graves dégâts qu'il inflige au processus de développement des pays débiteurs et à l'économie mondiale sont difficiles à appréhender complètement. Certains ont voulu croire qu'après une période d'ajustement, les pays débiteurs reviendraient à une situation de viabilité financière et recommenceraient à croître et à se développer. Cette hypothèse n'a pas été confirmée. Mon pays est particulièrement frappé par l'absence de progrès importants dans la voie d'une solution au problème de la dette des pays de revenus moyens. Au vu des données de l'expérience de la Pologne, je dois vous dire franchement qu'en l'absence d'une réduction de la dette, les politiques économiques nationales et les mesures d'austérité, aussi énergiques et draconiennes soient-elles, resteront lettre morte.

Il devrait y avoir une reprise des mouvements de capitaux vers les pays endettés dans le cadre d'un système de commerce international ouvert. Les efforts d'ajustement, douloureux sur le plan social, échoueront vraisemblablement en l'absence d'un soutien extérieur. Enfin, il existe un besoin urgent de projets multilatéraux. Tout ceci équivaut à une stratégie de "dette avec croissance".

J'ajouterai que les difficultés de certains Etats se trouvent aggravées par le transfert de ressources des pays en développement vers les régions fortement industrialisées.

Je ne m'étendrai pas sur les problèmes économiques de la Pologne. Même si neus n'ignorons pas que l'aide doit venir de l'intérieur, nous demandons une assistance raisonnable de l'étranger.

En même temps, je peux vous assurer que le processus de libéralisation de notre régime commercial est déjà très avancé. Cette année un nouveau tarif douanier est entré en vigueur. De plus, nous nous proposons de modifier notre statut formel actuel en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) pour être sur un pied d'égalité avec d'autres pays.

Dans ce contexte, je tiens, au nom de mon gouvernement, à remercier tous les pays qui ont fait écho aux recommandations du sommet économique des pays occidentaux en mettant en oeuvre un programme spécial d'assistance économique à la Pologne. Je ferai remarquer que cette assistance va au-delà d'une simple action économique. Elle a un sens plus large parce qu'elle contribue à faire disparaître la division de l'Europe.

Je me sens également tenu de faire certaines observations sur le droit international et les droits de l'homme.

Outre la rédaction des traités, l'Assemblée générale dispose de ses propres moyens d'influer sur le processus décisionnel ou législatif. Je pense à l'adoption de résolutions énonçant les règles de conduite des Etats. Certaines branches ou divisions du droit international contemporain doivent leur origine aux initiatives pertinentes de l'Assemblée.

Cependant, la manière dont l'Assemblée joue ce rôle inspire parfois des doutes et n'est pas non plus sans failles. L'Organisation et ses membres n'ont pas réussi à enrayer l'inflation des résolutions et cette constatation s'applique aussi à certains instruments qui tendent à jouer un rôle législatif. La ligne de démarcation entre droit et non-droit est assez souvent brouillée. Je crois que le recours aux résolutions pour déclarer le droit existant et pour suggérer des formes nouvelles de droit devrait être plus sélectif. Il y a encore lieu d'apporter de grandes améliorations aux procédures suivies dans ce domaine : un travail de préparation plus poussé, sans hâte indue, une recherche axée davantage sur les

solutions concertées et non à des solutions imposées par la majorité, une plus grande utilisation des connaissances d'experts juridiques. A ce dernier égard, l'Assemblée pourrait recourir davantage à la Commission du droit international.

Cette observation m'amène à dire quelques mots en ce qui concerne l'organe qui a rendu tant de services à la cause du droit international.

La Commission du droit international a été restructurée il y a quelque temps, mais des doutes persistent quant à sa composition, à ses méthodes et aux résultats de ses travaux. L'influence de la politique sur les élections à la Commission a eu certains effets défavorables. Il existe un lien entre ce problème et la valeur et l'autorité des textes de la Commission. En ce qui concerne le choix des sujets, la Commission ne devrait pas éluder les grandes questions juridiques de notre temps. La prudence de la Commission est la preuve de sa sagesse, mais un peu plus d'imagination enrichirait le processus d'élaboration des lois. La Commission devrait réagir aux défis mondiaux qui nous sont présentés. C'est la seule façon dont la Commission pourra s'acquitter du mandat qui lui a été conféré en vertu de la Charte.

Dans le domaine important du règlement judiciaire des différends, la Pologne a l'intention d'accepter la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice conformément à l'article 36 de son statut. A notre avis, la juridiction obligatoire de la Cour devrait être renforcée et appuyée.

La Pologne attache la plus grande importance au respect des droits de l'homme. Nous avions avancé l'idée de la convention sur les droits de l'enfant et amorcé le travail s'y rapportant. Nous espérons que la convention sera adoptée à la présente session. Nous nous proposons d'adhérer à certains instruments qui ne sont pas encore contraignants pour nous. Pour commencer, nous nous proposons d'accepter le Protocole facultatif du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous attendons également le jour où il nous sera possible de devenir membre du Conseil de l'Europe et d'adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme.

J'en arrive à mon dernier point : la politique étrangère de la Pologne conformément à nos obligations en vertu de la Charte et compte tenu des changements politiques actuels dans mon pays.

La Pologne a une situation géostratégique qui lui donne une position militaire importante. Cela a une portée sur la région tout entière. Je crois cependant qu'on peut maîtriser les conséquences de ce fait concret ou tout au moins s'y efforcer afin que la politique étrangère de la Pologne puisse fermement reposer sur les éléments fondamentaux de la souveraineté externe et de l'indépendance interne. La Pologne fera de son mieux pour maintenir la paix, la liberté et la coopération de bon voisinage en Europe.

Autrement dit, sans méconnaître les faits, nous voyons la paix et la liberté dans une région qui, dans l'histoire contemporaine, a été souvent une région de conflit, de dissension et de domination. Si la Pologne est libre et démocratique, son importance géopolitique et géostratégique doit donc devenir un atout au service de la paix et de la liberté.

Tout récemment encore l'importance du facteur idéologique dans les relations internationales, en tout cas parmi de nombreux Etats, a été considérable.

Maintenant elle est largement réduite et le Gouvernement polonais actuel s'en félicite. Nous nous efforcerons d'éliminer entièrement l'idéologie des relations entre Etats, ce qui ne veut pas dire que nous rejetions la morale internationale.

L'idéologie et la morale sont des choses différentes. La morale et le respect de la personne humaine demeurent nos valeurs les plus élevées.

Je suis convaincu que l'actuel mouvement de réforme en Pologne est un signe encourageant pour le monde et, plus particulièrement, pour l'Europe. Le nouveau Gouvernement polonais, sous la direction novatrice du Premier Ministre Tadeusz Mazowiecki, n'a pas la moindre intention de déstabiliser l'ordre international existant et, en particulier, l'une de ses composantes : la sécurité stratégique mutuelle des deux superpuissances. Cependant, les sphères de la sécurité ne peuvent jamais signifier sphères d'influence. Nous considérons les changements qui se produisent aujourd'hui en Pologne comme un élément du dégagement des superpuissances de leur affrontement de longue date au coeur de l'Europe.

L'élément clef de la stratégie politique de la Pologne réside dans ses relations avec l'Union soviétique. Nous respectons les traités existants et nous croyons fermement dans le respect mutuel des intérêts nationaux. Cependant, ce respect n'impose aucune limite quant au choix et au changement du système gouvernemental. Le Gouvernement polonais actuel agit de façon à assurer que la défense de ses intérêts essentiels ne soit pas en conflit avec les intérêts d'autres pays.

Nous contribuerons à recréer une Europe unie dans laquelle la Pologne devrait avoir sa place. La mesure la plus récente dans cette voie s'est matérialisée par la signature de notre traité avec la Communauté économique européenne. Nous avons été très sensibles à l'attitude amicale et constructive de la Communauté, placée actuellement sous la présidence de la France.

Le politique ne saurait se ramener à l'application pure et simple de prétendues lois de l'histoire. Pour ma part, je ne crois pas à l'existence de ces lois. Le destin peut attendre, mais son heure est venue, et la Pologne doit façonner le sien. Nous comptons pour cela sur nos amis aux Nations Unies.

M. LARCO COX (Pérou) (interprétation de l'espagnol): Il est particulièrement symbolique que la présidence de l'Assemblée générale soit assurée par l'Afrique, car cela indique, d'une part, que le long processus de décolonisation est sur le point d'aboutir et, de l'autre, nous permet de réaffirmer notre foi inébranlable dans le triomphe de la lutte pour l'abolition de l'apartheid, dans laquelle le général Joseph Garba, Ambassadeur du Nigéria, a joué un grand rôle en sa qualité de président du Comité spécial contre l'apartheid.

Il est également significatif que l'Amérique latine ait précédé l'Afrique à la présidence de la plus haute instance politique internationale, car le climat de détente s'est instauré au moment où cette présidence était assurée par le Sud, un Sud assoiffé de paix. L'humanité assiste pour la première fois en ce siècle et en cette ère de prédominance technologique à un scénario où les efforts déployés pour parvenir à la paix et renforcer la justice à l'intérieur des nations permettront aux puissances de se comprendre et de s'entendre.

Ce sera la revalorisation des aspects multilatéraux dans un climat international à l'abri des tensions idéologiques qui ouvrira la voie à la consolidation de ce nouveau processus de détente. C'est la réalité, inévitable et inexorable, qui met à l'épreuve les principes qui sous-tendent les coûteuses organisations militaires et la division forcée du monde en zones d'influence.

Il existe donc aujourd'hui des formules d'entente et de coopération qui n'étaient point concevables il y a cinq ans à peine, et nous pouvons dire qu'un réalignement stratégique mondial, qui remplacera le système en viguer depuis quarante ans, s'amorce.

Ce nouveau panorama présente des aspects complexes et stimulants: la nouvelle dynamique de la coopération entre les Etats comporte différents facteurs non militaires qui menacent aujourd'hui la paix, tandis que s'affirme une interdépendance croissante entre les phénomènes nationaux, régionaux et mondiaux. Toutefois, les bienfaits d'un monde qui s'ouvre petit à petit ne sont ni automatiques ni équilibrés et nous, pays en développement, devons faire face au double risque du marginalisme et des nouvelles asymétries. Nous affirmons par conséquent que le sous-développement est l'une des principales menaces à la paix internationale. La pauvreté sans cesse grandissante, l'impossibilité de la reprise de la croissance, la non-viabilité politique des programmes d'ajustement économique structurel, le terrorisme, le trafic des stupéfiants sont, entre autres, des facteurs sociaux négatifs qui caractérisent de manière dramatique notre situation dans ce nouveau système stratégique mondial.

La communauté internationale doit faire résolument face à ces problèmes pour affermir la paix. Les effets positifs que la transformation internationale a pu entraîner dans certaines régions ne sauraient justifier la marginalisation des pays en développement. Nous devons donc relever ce défi : imprimer à l'interdépendance une dynamique positive et mettre ainsi à profit la capacité des pays en développement de participer au mouvement et à l'élan de transformation mondiale en se fondant sur la relation directe qui existe entre la politique, l'économie et la sécurité et le développement.

L'Amérique latine se caractérise fondamentalement aujourd'hui par une maturité politique grandissante et le poids de facteurs dont l'interaction menace notre sécurité et freine notre croissance. Dans ce contexte, nous entendons nous affirmer dans la défense et la promotion du système démocratique, la valorisation des aspects multilatéraux et l'action collective. De la sorte, nous réaffirmons nos possibilités d'action tout en évitant l'affrontement, mais en définissant une action latino-américain pour faire face aux problèmes latino-américains et faire ainsi échec à la tendance prédominante à l'unilatéralisme.

M. Larco Cox (Pérou)

L'Amérique latine est de plus en plus à l'origine de diverses démarches de concertation politique afin de donner suite aux propositions concrètes sur la sécurité de l'hémisphère, la consolidation de la démocratie, le maintien de la paix et la solution des problèmes de commerce international et de dette extérieure. Un autre aspect de cette démarche de coordination régionale se caractérise par le dialogue amorcé avec d'autres Etats ou groupes d'Etats. Dans ce cadre, le Groupe des Huit représente une nouvelle solution créatrice dans le nouveau contexte international, dans la mesure cù celle-ci favorise une hypothèse de paix et de démocratie et exige la compréhension et la solidarité internationales.

Je souligne maintenant la question de la défense de la démocratie, qui représente la priorité régionale et le facteur d'unité de l'Amérique latine. Dans la région, nous parlons de défendre la démocratie, car celle-ci est menacée en permanence, bien que les peuples réclament avec intransigeance la liberté. Notre expérience démontre que les effets politiques et sociaux de la crise grave et prolongée qui a neutralisé le développement et fait de notre région une région exportatrice de capitaux représentent la principale menace à la démocratie. Nous constatons que la démocratie ne peut, à elle seule, garantir la croissance économique et que la croissance économique ne peut, à elle seule, conduire automatiquement à la démocratie. Il faut la solidarité et la volonté politique internationale pour que le pain nous soit assuré dans la liberté.

En Amérique latine, nous continuons d'observer, avec un intérêt fraternel, le processus de pacification de l'Amérique centrale. Le Pérou est toujours disposé à appuyer ce processus de paix en se fondant sur la philosophie qui a inspiré la création du Groupe de Contadora et de son groupe d'appui. Maintenant qu'un accord est intervenu au niveau le plus élevé des pays d'Amérique centrale, rien ne devrait empêcher l'application des Accords d'Esquipulas II et de Costa del Sol.

Nous pensons qu'il est extrêmement positif que les Nations Unies aient pris la décision importante de superviser le processus électoral au Nicaragua et d'établir le Groupe d'observateurs des Nations Unies pour l'Amérique centrale - c'est une présence multilatérale compatible avec la souveraineté nationale.

La question des îles Malvinas devait absolument sortir de l'impasse. Le dialogue était indispensable et nous nous félicitons de voir que les deux parties ont repris cette voie.

L'évolution des affaires mondiales a permis de réaffirmer les principes internationaux qui font partie d'une réalité juridique changeante, aujourd'hui quasi universelle, tels que les principes de la non-ingérence, de l'autodétermination, de la solution pacifique des différends et du respect des traités comme base de la coexistence pacifique.

En cette nouvelle ère de détente internationale, la présence de troupes étrangères en Afghanistan a pris fin. Nous espérons maintenant qu'il se produira une réconciliation nationale susceptible de conduire à l'avènement d'un Afghanistan indépendant et non aligné dans un proche avenir.

Avec la mise en oeuvre des accords tripartites entre l'Angola, l'Afrique du Sud et Cuba, l'Afrique australe entre dans une nouvelle ère de paix. On a enfin établi les bases du plan historique pour l'indépendance de la Namibie sous la supervision du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, plan conçu il y a plus de 10 ans.

La chute du dernier bastion du colonialisme en Afrique et la prompte accession de la Namibie au sein de la société des nations libres annoncent la fin de ce crime odieux qu'est l'apartheid. Mais le régime de Pretoria demeure. La communauté internationale doit continuer à faire pression pour que cesse sa rébellion internationale.

Toutefois, il faut déployer de plus grands efforts encore pour résoudre les conflits de longue date dont sont saisies les Nations Unies, notamment celui du Moyen-Orient et d'autres. Bien qu'aucune solution immédiate ne soit en vue, de nouveaux éléments positifs sont apparus : la proclamation de l'Etat palestinien indépendant sur la base de la résolution 181 (II) de 1947, la renonciation au recours au terrorisme qu'a déjà faite l'Organisation de libération de la Palestine et l'acceptation de l'existence d'Israël par ceux-là mêmes qui l'avaient niée.

Enfin, nous exhortons les parties à accepter la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation et sous les auspices des Nations Unies.

Elle devrait permettre de parvenir à la coexistence pacifique de tous les Etats de la région à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues sur la base de la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence en tant qu'Etat et de la restitution au peuple palestinien de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.

Le maintien de la paix connaît une évolution particulière. Le Pérou n'a cessé de contribuer activement aux opérations de maintien de la paix. Par conséquent, nous sommes heureux que les forces de maintien de la paix des Nations Unies se soient vu décerner le prix Nobel de la paix, et nous sommes fiers de ce témoignage de reconnaissance juste et mérité rendu aux efforts persévérants du Secrétaire général, qui a le privilège et la responsabilité de diriger l'organisme mondial en cette nouvelle étape propice aux relations internationales.

Pour résumer, il y a des raisons de faire preuve d'un optimisme prudent en évaluant la situation internationale. Les Nations Unies sortent enfin de l'inertie imposée par la guerre froide et les séquelles de l'affrontement des blocs idéologiques. En même temps, l'ordre juridique international se réaffirme de même que le respect de ses principes et institutions.

Les jours où on a dû subir les défis arrogants de la politique du pouvoir sont révolus. Néanmoins, il subsiste des menaces graves non militaires à la sécurité et ces menaces engendrent à leur tour de nouveaux problèmes mondiaux auxquels nous n'arriverons à faire face avec succès que par l'action collective et la coopération dans le cadre des Nations Unies.

Dans ce contexte, l'application de procédures démocratiques susceptibles de canaliser la volonté populaire est la seule base possible du processus de décolonisation et de la solution des foyers de conflit. La Namibie, le Sahara occidental, l'Amérique centrale sont des exemples clairs de situation où on a eu recours à des moyens démocratiques sous la supervision des Nations Unies. Dans l'histoire, les valeurs démocratiques ont joué un rôle fondamental dans le respect et la promotion des droits de l'homme de même que dans le maintien de l'ordre juridique international et le droit des peuples de décider de leur propre destin en toute liberté.

Les procédures démocratiques sont un facteur de paix. Il est donc indirpensable de les appliquer dans leur substance dans la vie internationale. Malheureusement, l'instabilité et l'asymétrie du système économique international conspirent contre ce but en refusant à la majorité des peuples leur juste part des bénéfices et en les écartant de toute participation à la prise de décisions sur des questions d'intérêt mondial dont dépend souvent leur propre survie.

J'ai mentionné au début de mon intervention le rapport direct qui existe entre la démocratie et le dévoloppement en tant qu'éléments fondamentaux de la sécurité, et ses effets sur la situation des régions sous-développées dans le nouveau cadre stratégique mondial. Pour nous, en Amérique latine, la sécurité est un concept intégré.

Dans d'autres régions, outre la nôtre, la recherche de critères communs sur la sécurité nationale, régionale et collective, est la réponse au défi que des problèmes d'une nouvelle nature posent à l'action unilatérale traditionnelle. Voilà en substance l'objectif de tous les plans multilatéraux destinés à résoudre les conflits actuellement en cours.

En plus d'avoir opté pour le désarmement nucléaire, mon pays a été le premier à s'inquiéter de la course aux armements classiques dans la région. Le Pérou a proposé la réduction substantielle des dépenses en armements et l'adoption de mesures de confiance. Nous l'avons fait en joignant l'acte à la parole. Nous avons suspendu d'importantes acquisitions militaires et nous avons préconisé, alors comme aujourd'hui, des contacts réguliers entre les autorités militaires dans le cadre de nos relations avec nos voisins.

La quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, prévue pour 1990, constituera un jalon dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Pérou est disposé à réaliser un travail constructif en sa qualité de pays en développement, partie au Traité de Tlatelolco proclament la première région exempte d'armes nucléaires, qui a fait la profession de foi d'y renoncer. Nous considérons indispensable que le Traité soit en vigueur universellement et indéfiniment.

Nous nous préoccupons de la poursuite des essais nucléaires dangereux en raison des risques qu'ils constituent pour l'environnement. Nous sommes heureux que notre initiative en vue de leur interdiction totale et définitive ait progressé.

Les conflits régionaux de l'après-guerre sont sur le point de trouver une solution multilatérale, mais il existe de nouvelles menaces globales qui exigent une action collective et prioritaire.

L'Assemblée générale a à son ordre du jour la question du terrorisme international. Il ne suffit pas de condamner catégoriquement ce phénomène; des engagements juridiques plus importants doivent être pris au sein des Nations Unies qui isolent clairement les Etats coupables de ces activités quels qu'ils soient et où que ce soit. Nous sommes déçus et inquiets de voir que les sociétés démocratiques, parce qu'elles méconnaissent les situations réelles, font l'apologie du crime et font preuve de prosélytisme à ce sujet dans leurs propres territoires. Ce sont les agents de la terreur et de la violence qui, cyniquement, se présentent comme victimes au nom de ces mêmes droits de l'homme qu'ils violent chaque jour. C'est cette même violence déchaînée qui, au Pérou, coûte la vie à des milliers de personnes, notamment à des experts et à des coopérants internationaux, véritables missionnaires dans la lutte contre la pauvreté dans notre pays.

Il y a 43 ans, lors de la première session de l'Assemblée, le Pérou avait demandé une action concertée de la communauté internationale pour lutter contre le trafic des stupéfiants. Fidèles à cet esprit, nous réitérons aujourd'hui notre demande. Est-il besoin de souligner les dangers que ce fléau représente pour toute l'humanité. Sans risque d'exagérer, nous pouvons affirmer que la prochaine guerre mondiale sera une guerre contre les stupéfiants, leurs effets destructeurs sur la santé et leur action de corruption sur les institutions.

Notre jeunesse, qui devrait garantir la continuité de nos valeurs, est la première cible de cette plaie sociale. La sécurité de nos pays et de la société internationale dans son ensemble exige que nous assumions tous notre responsabilité pour mettre fin à ce fléau.

Nous, Péruviens, nous ne renonçons pas à notre responsabilité. Nous consacrons une grande partie de nos maigres ressources à la lutte contre le trafic des stupéfiants et cela en dépit de la crise économique que nous traversons.

Toutefois, il faut envisager la lutte contre le trafic des stupéfiants comme un processus dont les aspects sont interdépendants, à commencer par la culture des feuilles de coca. Depuis des temps immémoriaux, nos paysans se consacrent à ce activités agricoles sur une petite échelle et à des fins licites. Aujourd'hui, ces activités ont acquis un caractère économique en ce sens que la subsistance de dizaines de milliers d'agriculteurs en dépend et les priver de ces activités aggraverait le problème social de la faim et la contestation, ce qui engendrerait la subversion, sans parler du déplacement de ces cultures illicites. Il s'agit donc de trouver de véritables solutions qui tiennent compte des facteurs politiques, sociaux et écologiques.

Voilà pourquoi nous ne pouvons parler de solutions fondées sur l'élimination de ces cultures, mais plutôt sur leur substitution basée sur des accords internationaux de traitement préférentiel des produits et sur l'amélioration de l'infrastructure de transport facilitant leur accès aux marchés à des conditions concurrentielles.

Il a été prouvé que le trafic illicite des stupéfiants est l'allié croissant du terrorisme qu'il finance moyennant la protection du gangstérisme. Cette alliance réunit ce que chacune de ces activités illicites a de pire et provoque la démission morale de ceux qui se présentent comme les défenseurs d'un système prétendument supérieur, vidant de tout sens les principes d'égalité, de justice sociale et de liberté ainsi que les droits de l'homme du peuple péruvien, systématiquement violés par ceux qui se sont faits les complices de cette alliance sinistre.

Au contrôle de la commercialisation des substances chimiques nécessaires à la fabrication des stupéfiants, il faudrait ajouter la saisie des biens et de l'argent provenant du trafic des stupéfiants et la concertation contre le blanchiment de ces bénéfices illicites, de même que la mise en place d'urgence d'un système de

promotion des prix et l'accès aux marchés de produits de substitution aux cultures illicites des stupéfiants, qui complémenteraient la Convention internationale des Nations Unies sur le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et seraient un message d'espoir pour nos peuples.

Telles sont les grandes lignes du problème mondial à la solution duquel les propositions les plus audacieuses ont été formulées jusqu'à présent, à savoir la conversion partielle de la dette en ressources pour lutter contre le trafic des stupéfiants, la saisie légale de toute la production des feuilles de coca et, enfin, la décriminalisation de la consommation des stupéfiants. Ce sont des propositions qui n'ont pas encore été débattues à fond mais qui, et c'est important, dépassent le stade des récriminations réciproques entre pays producteurs et pays consommateurs pour amorcer un dialogue positif dans lequel, à partir de divers points de vue, objectifs et positions, on s'efforcerait de parvenir au but supérieur que constitue l'élimination de ce fléau.

Les décisions à prendre devront être convenues entre les chefs d'Etat des pays qui interviennent dans ce processus. Le Président Bush, dans son discours du 5 septembre, a formulé une invitation. La Bolivie, la Colombie et le Pérou, Etats de la "ligne de front" dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, l'ont acceptée et travaillent activement à coordonner l'ordre du jour et le programme qui s'y rapportent. Devons-nous toutefois en limiter la participation à l'Amérique du Nord uniquement en ce qui concerne les consommateurs? Ne pourrait-on pas l'étendre à d'autres pays éventuellement susceptibles de créer une demande?

Nous savons que, quand les trafiquants de drogues ne peuvent pénétrer un marché, ils en trouvent vite un autre. C'est pourquoi ce serait rendre un mauvais service que d'exclure de ces ertretiens les chefs d'Etat d'autres pays où ces trafiquants pourraient éventuellement trouver d'autres marchés.

La préoccupation mondiale suscitée par la détérioration actuelle de l'environnement constitue l'une des questions prioritaires de la communauté internationale. Le Pérou réaffirme le droit souverain des Etats sur leurs ressources naturelles et leur utilisation rationnelle, mais il juge indispensable de souligner qu'il faut préserver le droit au développement car il est un élément inhérent du bien-être collectif. Il faut pour cela une coopération internationale croissante qui garantisse aux pays en développement l'accès à de nouvelles techniques.

Il convient de créer une nouvelle catégorie de relations internationales, une nouvelle frange de coopération politique internationale, pour neutraliser cos fléaux mondiaux dont les effets n'épargnent aucun pays dans la mesure où ils représentent une nouvelle manifestation du phénomène de transnationalité dans les relations internationales. Il faut placer dans cette catégorie le terrorisme, le trafic des stupéfiants, la préservation de l'environnement ainsi que le mauvais fonctionnement du système économique et social avec ses séquelles, c'est-à-dire la faim, la pauvreté absolue, les problèmes de la dette extérieure et l'explosion démographique.

En dépit du nouveau niveau atteint dans le dialogue entre superpuissances, nous continuons de nous débattre au milieu d'une crise de solidarité et de coopération dans une société internationale qui ressemble à un organisme sans défense, sans capacité de réaction. C'est pourquoi nous devons recourir à tout le potentiel du multilatéralisme.

Alors que règne une situation politique plus claire, une certaine étroitesse de vues persiste encore dans les relations économiques internationales, et l'on maintient de façon contradictoire les structures injustes et inégales qui font du développement un défi frustrant.

Voilà pourquoi le panorama politique international doit trouver un corollaire logique dans la correction progressive des injustices et des inégalités que présente la structure économique internationale, dans le cadre d'une approche interdépendante tenant compte des finances, des monnaies et du commerce. C'est à cette fin que les pays en développement se sont à nouveau engagés à agir collectivement pour parvenir à restructurer le système économique international. Pour qu'il ne devienne pas ironique d'appliquer de telles stratégies à la lumière de l'expansion de la pauvreté absolue, de la non-réalisation des buts fixés, des flux inversés des ressources financières et de l'application unilatérale et non sélective de politiques macro-économiques, il faut absolument qu'il y ait une gestion collective et démocratique de l'interdépendance mondiale.

Nous sommes de plus en plus conscients du fait que nous vivons dans un monde interdépendant, que l'humanité est une et partage une même réalité globale dont elle fait aujourd'hui l'expérience, et qu'il est nécessaire que, sans porter atteinte aux icentités nationales, nos peuples agissent de manière positive et flexible, jetant les ponts de la compréhension et de la conciliation, pour que

M. Larco Cox (Pérou)

toutes leurs forces et toutes leurs énergies convergent vers la construction d'un monde plus humain, plus juste, et où le seul empire soit celui de la paix, d'une paix conforme à la justice sociale.

La séance est levée à 13 h 30.

